

Vendredi 18 septembre 2020

9h00 - Emargement électronique des délégués

9h30 - Début des travaux

1. - Appel nominal par la Secrétaire Générale

LIGUES	VOIX Licences	DÉLÉGUÉ 1		DÉLÉGUÉ 2		DÉLÉGUÉ 3		DÉLÉGUÉ 4 Président de CD		DÉLÉGUÉ 5 Président Club + 700 licences	
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	115 50 351	Jean-Luc MANAUDOU	23	Denis CADON	23	Denis PERRET	23	Jacky BENEVENT	23	Jérôme AUGÉ	23
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	47 16 354			Patrick TRIOEN	11	Jacky VIÉVAL	11				
BRETAGNE	37 11 032	Serge BRUNET	9	Daniel GUERIN	9	Bénédicte COMPOIS	9	Paul HURTAUD	10		
CENTRE-VAL DE LOIRE	35 10 481	Michel SAUGET	8	Patrick GASTOU	11	Dominique LEFÉBURE	8	Serge COHEN	8		
CORSE	19 2 066	Anne-Michèle MELGRANI	19								
GRAND EST	79 32 125									Françoise HIRTH	15
GUADELOUPE	17 1 442	Gérard OLIVARY	17	Pouvoir : Jean-Jacques BEURRIER							
GUYANE	18 1 893	Myrtho MANDÉ	18	Pouvoir : Alex BADIAN							
HAUTS-DE- FRANCE	66 25 810	Benjamin MERCIER	13	Dominique BERTHE	14	Hervé KUREK	13	François DETAIL	13	Dominique CUPILLARD	13
ÎLE-DE-FRANCE	160 71 572	Jean-Jacques BEURRIER	32	Aline MICHELET	32			Thérèse PHAN	32		
LA RÉUNION	24 4 518	Guilène FAUBOURG (en visio)	24	Pouvoir : Bernard DALMON							
MARTINIQUE	19 2 488	Alex BADIAN	19								
NORMANDIE	46 15 541	Philippe BRIOUT	13	Sébastien GANDELIN	11	Hervé LESTURGIE	11	Éric TOUZE	11		
NOUVELLE- AQUITAINE	71 28 438	Jean-Louis THOREMBEY	14	Armand DUTHEIL	14	Laurette BERTON	15	Jimmy PERSIGANT	14	Michel MÉTAY	14
NOUVELLE- CALÉDONIE	22 3 689	Jean-Claude ROBIN	22	Pouvoir : Gilles SEZIONALE							
OCCITANIE	75 30 096	Bernard DALMON	15	Julien VILLE	15	Christine KITEGI	15	Gérard BOULOUNAUD	15		
PAYS DE LA LOIRE	51 18 366	Joël PINEAU	12	Frédéric LEGAL	12	Jacques LEFÈVRE	15	Denis VAUPRÉ	12		
PACA	100 42 679	Gilles SEZIONALE	20	Dominique LAGIER	20	Jean-François GUINOT	20	Patrick PEREZ	20	Gilles LESPARRE	20
TAHITI	19 2 163	Michel SOMMERS	19								
TOTAL : 371 104	1 020	* Le reliquat éventuel de voix est attribué au délégué le plus âgé ou à défaut à son suppléant (en gras).									
Voix représentées	852	Vendredi matin Tahiti excusé : 833 voix									

Christiane Guérin rappelle les consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, à respecter scrupuleusement durant toute la durée de l'Assemblée Générale.

**Assistent :**

Christiane GUERIN	Secrétaire Générale
Laurent VIQUERAT	Chargé de Mission ( <b>en visioconférence</b> )
Ophélie ASPORD	Membre du Comité Directeur
Michel BOUSSARD	Membre du Comité Directeur
Jean-Claude DUNAND MARTIN	Membre du Comité Directeur
Christine LEPOURCELET TALVARD	Membre du Comité Directeur
Hélène RICARDO-GARDEAU	Membre du Comité Directeur
Carine SOLLBERGER	Membre du Comité Directeur
Paulette FERNEZ	Membre Honoraire ( <b>en visioconférence le vendredi</b> )
Dominique BAHON	Membre Honoraire ( <b>le vendredi</b> )
Henri WACHTER	Membre Honoraire
Georges DE BONDY	Commissaire aux Comptes
Richard LAGRAVE	Contrôleur aux Comptes
Jean-Paul NARCE	Président de la Commission Eau Libre
Julien ISSOULIE	Directeur Technique National
Agnès BERTHET	DTN Adjointe
Rémi DUHAUTOIS	Directeur du Haut Niveau
Sylvie NEUVILLE	Directrice de la Natation Artistique
Richard MARTINEZ	Directeur de la Natation Course
Stéphane LECAT	Directeur de l'eau libre ( <b>le vendredi</b> )
Yann-Even GRALL	Directeur Adjoint du Water-Polo
Laurent CIUBINI	Directeur Général
Marie LE BER	Directrice Financière
Alexandra LABOUCHEIX	Future Directrice Financière
Antoine DURAND	Responsable Juridique et représentant du CSE
Christine MARCH	Responsable des Ressources Humaines
Valérie GICQUEL	Collaboratrice du Président en charge des moyens Généraux
Magali TAPRET	Collaboratrice de la Secrétaire Générale
Sophie LARDILLAT	Représentante du CSE

**Excusés :**

Alain BERNARD	Membre du Comité Directeur
Sami CHEIKH	Membre du Comité Directeur
Patrick FRADET	Membre du Comité Directeur
Laure GAUTHREAU	Membre du Comité Directeur
Lara MELLOTT	Membre du Comité Directeur
Stéphane METZGER	Membre du Comité Directeur
Madeleine BERNAVON	Membre Honoraire
Lucien GASTALDELLO	Membre Honoraire
Bernard PAILLIEUX	Membre Honoraire
Raphaëlle TERQUEM	Commissaire aux Comptes
Sylvain SERVARI	Contrôleur aux Comptes
Noël PORCU	Directeur du Plongeon

**Absents :**

Philippe LEBLOND	Membre du Comité Directeur
Catherine TRAN KIEM	Membre du Comité Directeur
David WAGNER	Membre du Comité Directeur

## **2. – Ouverture par le Président de la Fédération Française de Natation**

---

« Chères Présidentes, chers Présidents de Ligue,  
Chers Délégués,  
Chers membres du comité directeur,  
Chers amis,

Nous sommes réunis aujourd'hui à Deauville pour une assemblée générale un peu tardive mais bien indépendamment de notre volonté à tous.

L'année 2019 dont nous parlons ici, a été celle qui a conforté la réforme de la licence que nous avons engagée. Près de 375 000 licences ont été enregistrées, établissant un nouveau record absolu qui sera battu l'an prochain. Le travail des Ligues et des clubs a permis à cette réforme de remporter le succès incontestable auprès de nos licenciés. Il fallait y croire et nous avons tous œuvré dans le même sens et je vous en remercie.

Nous avons enfin connu l'impact positif de la vente des locaux de Pantin et je crois pouvoir dire avec le recul que chacun a trouvé sa place à Clichy dans cet environnement. La trésorerie liée à cette vente a été placée sur des contrats de capitalisation sécurisés.

Notre fédération a été retenue par l'Agence Nationale du Sport pour gérer l'enveloppe de 1,06 M€ du PSF attribué à nos ligues, départements et clubs et cette année test a été un vrai succès qui se solde par une confirmation de cette mission pour 2020. Je remercie les services fédéraux qui ont mené ce travail.

Du point de vue sportif, toutes les disciplines ont réfléchi à une évolution avec en point de mire les Jeux de 2020 et bien sûr 2024.

L'effort a été porté sur les jeunes et notamment en NC où un nouveau championnat de France Juniors a vu le jour. Nous sommes conscients qu'il est important de travailler sur ces catégories qui seront notre fleuron à Paris.

Nos jeunes se sont illustrés aux championnats du Monde Juniors à Budapest confortant nos orientations.

Les championnats de Monde de Gwangju ont montré le chemin qu'il nous reste à faire pour bien figurer aux Jeux l'année suivante. Je soulignerai tout de même le beau titre de la jeune équipe de « Beach Waterpolo » qui restera à jamais la 1ère équipe championne de Monde de cette nouvelle discipline. Bravo à tous.

Félicitations aussi aux 3 nageurs d'eau libre (Lara Grangeon, Marc-Antoine Olivier et David Aubry) qui ont décroché leur ticket pour les jeux et le beau titre d'Axel Raymond sur 25km qui a remporté cette course dans des conditions dantesques. J'étais présent et je peux vous dire qu'on se souvient encore des pluies coréennes !

Je rappelle que la Fédération injecte une somme non négligeable de son budget dans le sportif et c'est une vraie volonté de notre part afin de pouvoir atteindre les critères de réussite sportive. Le budget fédéral consacré au sportif n'aura jamais été aussi important, passant de 6 138 k€ en 2016 à 7 247 k€ (soit une augmentation de 18%).

2019 s'est terminé de façon positive globalement mais déjà l'épidémie pointait son nez et vous connaissez la suite pour 2020.

J'ai souhaité porter le message d'inquiétude de nos athlètes et leurs entraîneurs au niveau international et mon engagement à porter ses fruits puisque même si la situation n'est pas la meilleure qui soit, il fallait reporter les Jeux.

C'est aussi le rôle du Président de répondre aux inquiétudes de chacun et j'assume mon engagement.

Nous sommes réunis pour clôturer l'année 2019 mais nos regards sont déjà tournés vers 2021. Nous allons terminer 2020 avec toutes les précautions nécessaires pour la santé de tous mais j'espère vivement que tous les clubs retrouvent actuellement le chemin des piscines. Nous suivrons au plus près la situation de chacun et nous nous mettons à la disposition de tous pour aider chaque fois que de besoin.

Nous avons souhaité vous accompagner régulièrement depuis le début de cette épidémie et j'espère que vous avez trouvé les réponses nécessaires dans tous les communiqués et guides que nos services ont rédigés à votre intention.

La vie reprend progressivement ses droits et pour preuve nous sommes enfin réunis aujourd'hui pour échanger et partager.

A ce titre, je remercie chaleureusement Philippe Briout et Christine, son épouse, qui ont travaillé sans compter leurs heures et avec leur équipe, à la mise en place de cette assemblée générale.

Merci à Madame Thérèse Farbos, présidente du club local, qui a permis que tout se passe bien pour nous. Madame Farbos est une grande personnalité Deauvillaise (31 années de mandat municipal, présidente du CCAS, ex directrice de la clinique locale, présidente du club ....). Elle nous a ouvert beaucoup de portes pour réussir cette organisation.

Je salue également :

- M. Philippe BEHUET, Maire Adjoint à la mairie de Deauville,
- M. Nicolas MARAIS, Président du CROS de Normandie.
- M. Grégory GALBADON, de la DRDJSCS Normandie

Je profite de remercier la collectivité de Deauville qui nous accueille dans ce cadre si célèbre du cinéma international.

Je souhaite à tous de bons travaux durant ses deux jours.

Merci pour votre écoute. »

### **3. - Mot du Président de la Ligue Régionale de Normandie**

---

Philippe Briout évoque la grande fierté qu'il a d'accueillir l'Assemblée Générale fédérale en Normandie, dans une ville d'une élégance comme Deauville, avec ses planches, ses majestueuses villas de la belle époque, ses cabines de plage, son casino, son festival du film américain, tout récemment clos.

Le président Gilles Sezionale succède d'ailleurs à Vanessa Paradis, au sein du Centre International de Deauville.

Il rappelle que la Normandie était une terre de liberté et que nous avons tous, un devoir de mémoire... Durant 3 mois, après le 6 juin 44, près de 2 millions de soldats, alliés américains ont payé un fort tribut lors de la bataille de Normandie, pour notre liberté.

Il invite chacun à poursuivre leur visite à Deauville, mais plus largement, en Normandie, avec le Mémorial de Caen, le Musée du Débarquement à Utah Beach, la tapisserie de Bayeux, les Falaises d'Etretat, le Mont-Saint-Michel.

Il remercie toute son équipe et son épouse, Christine, pour cette organisation.

Après la crise sanitaire, la crise économique, nous devons éviter, à tout prix, la crise de la cohésion sociale.

Il souhaite à tous d'excellents travaux et un agréable séjour à Deauville.

### **4. - Interventions des personnalités**

---

#### ***4.1 - Intervention de Monsieur Philippe BEHUET, Maire Adjoint de la Ville de Deauville***

« Monsieur Le Président de la Fédération Française de Natation,  
Mesdames et Messieurs Les Membres du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation,  
Monsieur Le Président de la Ligue Régionale de Normandie,  
Mesdames et Messieurs Les Présidents des Ligues Régionales et les Cadres Techniques,  
Madame La Présidente du Cercle des Nageurs de Deauville,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue ici à Deauville.

Philippe Augier, Maire de Deauville, retenu par un conseil communautaire, m'a demandé de vous dire combien nous sommes heureux et honorés de vous accueillir aujourd'hui au Centre International de Deauville, à deux pas de notre bord de mer et de notre piscine olympique.

Merci à vous Mr Le Président d'avoir choisi notre ville pour votre assemblée générale.

Deauville n'est pas seulement connue pour son bord de mer, ses planches et ses courses de chevaux mais aussi pour les événements qu'on y organise dans ce palais des congrès. Le Festival du film américain depuis 46 ans qui a eu lieu ici la semaine dernière, des sommets internationaux tels que le G3 ou le G8 ou des congrès et des réunions d'entreprises.

Parce que la moitié de son territoire est tourné vers la mer, Deauville est une grande dame du bord de mer, comme aime le dire Anne d'Ornano qui fût notre maire jusqu'en 2001. C'est donc du fait de cette configuration géographique que naturellement notre station balnéaire s'est développée en plus de courses de chevaux avec les bains de mer, et notre yacht-club dont le premier président fût Louis Bréguet. Et bien évidemment notre piscine, conçue il y a presque 60 ans par l'architecte Roger Taillibert qui compte également parmi ses réalisations le Parc des Princes ou le stade olympique de Montréal. Toutes les créations de Monsieur Taillibert sont de véritables prouesses architecturales. Notre piscine dont le toit est construit en béton précontraint avec des voiles en forme de vagues qui laissent passer la lumière abondamment, ce qui rendent la baignade, l'entraînement ou la compétition très agréables.

Avant de revenir à la natation à Deauville, je voudrais vous décrire brièvement la palette de nos activités sportives pour vous montrer que notre politique municipale est tournée vers le sport. Philippe Augier, notre maire, a souhaité développer des infrastructures de haut niveau permettant la pratique sportive d'associations locales ou des scolaires mais aussi pour accueillir des équipes de haut niveau pour renforcer l'attractivité de notre territoire.

C'est ainsi que nous avons été ville départ de la course du Figaro à la voile à deux reprises, que nous accueillons un triathlon tous les ans de plus de 7000 participants dont l'édition 2020 a été reportée à la semaine prochaine avec des mesures sanitaires drastiques. Le 1<sup>er</sup> marathon de Deauville a eu lieu l'an passé avec plus de 6000 coureurs, le hissant à un des tous premiers niveaux français pour sa première édition.

Nous accueillons également des compétitions nationales de fédérations comme le Karaté ou le tennis de table. Deauville est aussi terre de préparation des grandes compétitions sportives internationales. L'équipe de France féminine de basket-ball est venue s'entraîner ici avant les JO de Londres où elle est allée jusqu'en finale. J'espère que vous commencez à être convaincus que Deauville donne la pêche !

Sont venues aussi l'équipe masculine de football de Croatie lors de l'Euro en 2016, mais aussi 8 équipes féminines lors de la coupe du monde de football en 2019 dont les USA qui ont gagné. Je suis sûr que vous êtes maintenant convaincus que Deauville donne vraiment la pêche !

Nos stades, notre complexe sportif indoor, notre piscine olympique, notre hippodrome, notre centre équestre, le Pôle International du Cheval, notre palais des congrès dans lequel nous sommes aujourd'hui, notre centre culturel « Les Franciscaines » qui ouvrira ses portes dans quelques mois sont autant de lieux idéaux pour des rencontres sportives dans une ambiance festive.

Ils sont tous intégrés dans notre ville ce qui les rend proches les uns des autres et facilement accessibles des hôtels et à la plage, idéale pour se détendre avant ou après les entraînements ou les compétitions. On sait à quel point les footballeuses lors de la coupe du monde féminine ont apprécié pouvoir se promener très facilement entre deux entraînements sur notre plage et en ville. Est-ce pour cela que les USA ont gagné ? Peut-être.

Dans l'optique des Jeux Olympiques de 2024 notre territoire a été labellisé Terre des Jeux. Nous mettrons tout en œuvre pour que l'esprit olympique souffle sur notre territoire, non seulement au sein de nos

associations et de nos habitants mais aussi par nos possibilités d'accueil d'équipes nationales ou internationales.

Le Sport scolaire est également au cœur de l'action municipale.

Nos liens avec l'UNSS sont très forts. Avec la région Normandie, nous avons été au cœur de la candidature française pour les Gymnasiades en 2022, que la France, la Normandie et Deauville ont remporté à Zagreb en novembre dernier. Nous étions dans cette délégation tripartite française très fier de ramener cette victoire pour notre pays, notre région et notre territoire.

En mai 2022, ce seront 5000 jeunes et leurs accompagnateurs qui viendront sur notre territoire pour se confronter dans 19 disciplines. Vous serez intégré dans toutes les régions à ce magnifique évènement et je compte sur vous pour le promouvoir.

Au quotidien dans nos établissements scolaires, depuis de nombreuses années, un parcours sportif de l'école au lycée a été mis en place entre autres autour des sports nautiques : La voile, le sauvetage pour former les sauveteurs qui surveillent nos plages et bien sur la natation à l'école.

Nos enfants ont contact avec l'eau dès leur plus jeune âge pour leur apprendre à nager car la mer comme je l'ai dit fait partie de notre territoire, je dirais de notre ADN. En plus d'être un sport, nous considérons que nager sauve la vie et qu'à ce titre il est essentiel que nos jeunes puissent suivre un parcours du jeune nageur avec des diplômés qui reconnaissent leur progression. L'affluence sur nos plages cet été ne peut que confirmer l'importance de savoir nager.

Bien sûr et avant tout, cette pratique de la natation à Deauville est merveilleusement incarnée par notre Cercle des Nageurs de Deauville, présidé par Thérèse Farbos.

Votre action Thérèse tout au long de ces années est remarquable. Non seulement pour développer la pratique de la natation en loisirs mais aussi en compétition avec beaucoup de bienveillance pour tous.

Le club fait mieux que les lecteurs de Tintin de 7 à 77 ans puisque dès l'âge de 3 ans ½ avec le jardin aquatique jusqu'à notre vétéran âgé de 95 ans, les 300 membres font et sont la vie de l'association animée par vous Thérèse, votre comité directeur et vos 2 coaches dont Anaïs la maman de Logan Fontaine.

Le CND peut être fier d'avoir organisé sa première compétition internationale en 1992 avec 20 éditions du Deauville international Master qui s'est malheureusement arrêté lorsque la Fédération internationale n'a plus homologué les piscines en eau de mer. Ce sont aussi 2 championnats de France de plongeon en 1996 et 1999 et de nombreuses compétitions régionales.

Nous serons heureux d'accueillir les championnats départementaux d'été en juin 2021, en fonction des conditions sanitaires du moment. Nous devions les avoir en juin cette année mais la crise sanitaire est passée par là. Nous serons très heureux d'accueillir ces compétitions l'an prochain.

Pour conclure, je voudrais vous faire une petite confidence personnelle qui montre l'état d'esprit de notre cercle des nageurs. J'ai grandi à Deauville, j'ai appris à nager ici, j'ai été membre du CND dans les années 80, je me suis inscrit à plusieurs reprises aux 24 heures de natation, merveilleuse épreuve d'endurance. J'ai connu l'exigence des entraînements mais j'ai aussi rêvé lorsque nous les gamins du club nous avons pu faire quelques longueurs avec Stéphane Caron venu s'entraîner avec les Vikings de Rouen alors qu'il était au sommet. Un souvenir inoubliable pour un gosse qui me fait vous en parler aujourd'hui. Ce fût la même chose lorsque qu'Hugues Duboscq est venu inaugurer notre piscine rénovée. Nous sommes heureux et gâtés de vivre à Deauville, nous le savons.

Nous sommes aussi heureux de partager cette ambiance avec vous nos visiteurs.

Je sais que vous avez des travaux denses mais si vous avez le temps notre piscine vous attend. Si vous n'avez pas le temps, revenez nous voir, nous serons toujours très heureux de vous accueillir.

Je vous souhaite une très bonne assemblée générale. »

#### ***4.2 – Intervention de Monsieur Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie***

Monsieur Nicolas Marais est heureux d'accueillir l'Assemblée Générale de la FFN à Deauville sur ce magnifique territoire. Il adresse tous ses remerciements au Président de la FFN d'avoir confié l'organisation à la Ligue de Normandie et à son Président Philippe BRIOUT.

La ville de Deauville est une ville tournée vers le sport, habituée à recevoir de grands évènements, notamment sportifs. En tant que Président de la Ligue de Hand Ball il a plaisir de venir très souvent dans cette ville dans le cadre de compétitions et de stages.

Le CROS viendra en soutien de Deauville qui a obtenu le « Label Terre des Jeux » afin que de nombreuses délégations étrangères et françaises y viennent s'entraîner.

Le CROS a pour objectif d'accompagner les ligues et comités régionaux qui sont au nombre de 74 sur le territoire. Depuis deux ans la ligue de Normandie coordonne et développe le dispositif « J'apprends à Nager » avec une enveloppe dédiée supérieure cette année. Les carence en équipement et de pratique, le nombre de noyades en réelle augmentation, donnent du sens à ce soutien au mouvement fédéral.

La Gouvernance sportive est en pleine évolution depuis 3 ans. Le « détricotage » du ministère des sports au moment où Paris se voyait accorder les JO 2024 n'était à son sens pas opportun pour se donner les moyens de briller à Paris.

Il se dit satisfait de l'annulation du projet de détachement des CTS qui mettait en difficulté les fédérations qui n'auraient pu assurer le financement de ses cadres d'état. Leur rôle est important dans la structuration et la politique du sport de haut niveau.

La gestion de l'ANS par les fédérations, à partir du moment où l'enveloppe ne baissera pas, sera un véritable levier en lien avec les clubs qui mettent en place des projets. La gestion de l'emploi sous contrôle de l'ANS par les fédérations est également un point positif.

Le maintien du lien social et convivial étant primordial dans le système associatif, il se dit heureux de la tenue de cette Assemblée Générale en présentiel malgré la situation sanitaire compliquée.

Il en appelle à une harmonisation des règles sanitaires notamment dans le secteur sportif pour une meilleure cohérence et une reprise dans les meilleures conditions possibles des activités sportives afin d'éviter une baisse du nombre de licenciés qui serait estimée aujourd'hui de 20 à 30%.

Le sport est maltraité car il a des contraintes plus fortes que dans certains domaines. Il faut simplifier les règles et aider les structures décentralisées à surmonter les difficultés liées cette crise. Les partenaires financiers privés revoient aujourd'hui le soutien qu'ils apportaient au sport rencontrant eux-mêmes des difficultés économiques.

Il souhaite à tous une bonne Assemblée Générale et formule des vœux de succès pour cette saison sportive.

#### ***4.3 – Intervention de Monsieur Grégory Galbadon DRDJSCS de la Manche, responsable du Plan Aisance Aquatique***

« Mesdames et Messieurs en vos noms et qualités,  
Monsieur le maire adjoint,  
Monsieur le Président de la Fédération,  
Monsieur le Président de la Ligue, mon cher Philippe et j'y associe Christine,

Je connais votre engagement très fort depuis toujours et tiens à vous remercier de m'avoir invité. Vous avez fait partie de mon engagement sportif et professionnel.

Je me fais le porte-parole de Madame Mouillon, directrice jeunesse et sport et de la cohésion sociale, qui s'excuse de ne pas être présente, prise par d'autres engagements, en période de réserve électorale.

Nageur, joueur, maitre-nageur, entraîneur et formateur, ancien député de la Manche, Maire et Vice-président de la communauté de communes, j'ai été promu par Madame la Ministre des Sports pour promouvoir le plan aisance aquatique à l'échelle de la Normandie, auprès des collectivités, de la ligue, et partout dans les régions auprès de nos députés.

Pour rappel, l'enquête menée par santé public France en 2018 a relevé une augmentation de 96 % des noyades chez les 0-6 ans en comparaison de 2015. C'est donc une priorité forte de notre gouvernement et de la Ministre des Sports dans le domaine de la sécurité, dans le cadre de la prévention de la lutte contre la noyade mais aussi pour tout ce que ces activités amènent en matière d'éducation, avec les classes bleues dès l'âge de 3 ans et aussi en termes de santé publique, d'inclusion sociale et de cohésion dont nous avons besoin.

La ligue de Normandie s'est investie dans ce projet en présentant des actions qui seront soutenues.

En 2020, 1 million d'Euros ont été dégagés pour développer le « plan aisance aquatique ».

En 2021, 1,8 million pour développer le « savoir nager ».

Vous pouvez tous vous rapprocher sur vos territoires de vos directions régionales et départementales afin d'anticiper vos actions 2021 et notamment financer les formations des professionnels qui formeront le public concerné.

Pour la natation, ce plan peut être vu comme une pépinière des nageurs de demain.

Je vous remercie de votre attention »

## **5. - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date des vendredi 26 et samedi 27 avril 2019 à Bordeaux**

---

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **6. - Adoption des décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 27 avril 2019**

---

Les décisions prises par le Comité Directeur depuis le samedi 27 avril 2019 sont adoptées à l'unanimité.

## **7. - Adoption du rapport moral de la saison 2018/2019**

---

Le rapport moral de la Secrétaire Générale est adopté à l'unanimité.

## **8. - Questions et débats éventuels sur les rapports d'activités de la saison 2018/2019**

---

Ces rapports n'appelant aucun commentaire, l'ensemble des rapports d'activités de la saison 2018/2019 sont adoptés à l'unanimité.

## **9. Présentation et vote des modifications statutaires et règlementaires**

---

### **9.1 - Présentation et vote des modifications statutaires (majorité qualifiée des 2/3) – en annexe**

**Résolution n°1** : L'histoire de la Fédération rappelée en préambule

La Fédération fêtant son centenaire en fin d'année 2020, il est apparu idoine de rappeler dans le préambule des Statuts son histoire :

- Sa création en 1920 sous le titre de « Fédération Française de Natation et de Sauvetage » (FFNS) ;
- Son changement de dénomination en « Fédération Française de Natation » (FFN), et sa reconnaissance d'utilité publique en 1956 sous son titre actuel.

Le Préambule en tire les conséquences, comme suit :

#### **« PRÉAMBULE**

*L'Association dite « Fédération Française de Natation et de Sauvetage » (FFNS), a été créée le 20 novembre 1920, déclarée le 7 décembre 1920 (J.O. du 9 décembre 1920), puis reconnue d'utilité publique par décret du 7 juillet 1932.*

*Renommée « Fédération Française de Natation » (FFN) et reconnue comme Fédération dirigeante pour la Natation sportive, le Plongeon et le Water-Polo, elle sera reconnue d'utilité publique, sous son titre ainsi modifié, par décret du 9 avril 1956. [...] ».*

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°1.

**Résultats du vote :**  
**Pour : (833 voix)**  
Contre : (0 voix)  
Abstention : (0 voix)  
**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°2 :** L'objet social de la Fédération dédoublé entre agrément et délégation

Afin de mieux distinguer les différents objectifs - et corollairement justifier les prérogatives qui y sont liées - poursuivis par la Fédération, agréée et délégataire, mais aussi afin de coller au mieux à cette distinction faite par le plan d'organisation du code du sport, il est proposé de différencier au sein même de l'article 1er des Statuts l'objet social en vertu de l'agrément délivré (l'organisation générale, le développement et la démocratisation des disciplines de la Natation et des pratiques connexes) et l'objet social en vertu de la délégation accordée par le Ministre chargé des sports.

En effet, à l'aune du Projet de Loi Sport & Société 2020 (reporté vraisemblablement à 2021), la conclusion d'un contrat spécifique de délégation pourrait être prévue par le code du sport modifié, ce qui appuierait encore cette distinction entre fédération simplement agréée et fédération délégataire.

En outre, en vertu de l'article L131-16 du code du sport, toute fédération délégataire a la prérogative d'édicter « les règlements relatifs aux conditions juridiques, administratives et financières auxquelles doivent répondre les associations et sociétés sportives pour être admises à participer aux compétitions qu'elle organise. Ils peuvent contenir des dispositions relatives au nombre minimal de sportifs formés localement dans les équipes participant à ces compétitions ».

Etant donné les problématiques juridico-sportives rencontrées par la discipline du Water-Polo dans l'organisation de ses championnats de France, notamment Elite, il est en premier lieu essentiel de prévoir une disposition statutaire entérinant cette possibilité de protéger et d'encourager la formation française, condition sine qua non de la réussite de l'équipe de France, notamment aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

L'article 1er en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 1 : Objet social**

**1.1. L'objet social en vertu de l'agrément délivré par le Ministre chargé des sports : l'organisation générale, le développement et la démocratisation des disciplines de la Natation et des pratiques connexes**

***En vertu de l'agrément qui lui a été délivré par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-8 et s. du code du sport, la FFN participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement et à la démocratisation de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation : [...].***

***A ce titre, elle est notamment chargée de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives, de développer et organiser la pratique de ces activités, de délivrer les licences et titres fédéraux, d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres bénévoles.***

***Dans cet objectif, la FFN crée et met en place des pédagogies et des actions de formation propres à la promotion, au développement et à l'essor des disciplines de la Natation, et/ou liées au secourisme, à la sécurité et/ou au sauvetage aquatique, y compris en apprentissage, via notamment son Institut National de Formation des Activités de la Natation (INFAN), décliné au niveau régional sous la forme d'Ecoles Régionales de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) au sein des Ligues Régionales.***

**1.2. L'objet social en vertu de la délégation accordée par le Ministre chargé des sports**

**En vertu de la délégation accordée par le Ministre chargé des sports conformément à l'article L.131-14 et s. du code du sport pour les disciplines de la Natation Course, la Natation en Eau Libre, le Water-Polo, le Plongeon, la Natation Artistique, la FFN :**

- **Organise les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux ;**
- **Procède aux sélections correspondantes ;**
- **Propose un projet de performance fédéral constitué d'un programme d'excellence sportive et d'un programme d'accession au haut niveau qui comprennent, notamment, des mesures visant à favoriser la détection, y compris en dehors du territoire national, des sportifs susceptibles d'être inscrits sur les listes des ci-après mentionnées ;**
- **propose l'inscription sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau, sur la liste des sportifs Espoirs et sur la liste des sportifs des collectifs nationaux.**
- **Définit les règles techniques et administratives propres à ses disciplines.**

**En outre, à ce titre, la FFN édicte :**

- **Les règles techniques propres à ses disciplines ainsi que les règles ayant pour objet de contrôler leur application et de sanctionner leur non-respect par les acteurs des compétitions sportives ;**
- **Les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés ;**
- **Les règlements relatifs aux conditions juridiques, administratives et financières auxquelles doivent répondre les associations et sociétés sportives pour être admises à participer aux compétitions qu'elle organise. Ils peuvent contenir des dispositions relatives au nombre minimal de sportifs formés localement dans les équipes participant à ces compétitions. »**

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°2.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°3 :** Les barèmes de détermination du nombre de voix dont disposent les délégués régionaux lors de l'Assemblée Générale et les représentants de club lors de l'Assemblée Elective

Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale s'étant déroulée à Paris en décembre 2017, un nouveau barème déterminant le nombre de voix de chaque président de club (ou son représentant) en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive affiliée avait été instauré, résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Elective.

S'agissant de l'Assemblée Générale, le barème, qui prévoyait des modalités d'attribution des voix par délégué distinct de celles des représentants de club pour l'Assemblée Elective, mais la même détermination du nombre de voix en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive affiliée, résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Générale, n'avait pas fait l'objet d'amendement lors de cette réunion.

Cependant, lors de l'Assemblée Générale suivante, qui s'est tenue en juin 2018 à Montpellier, la réforme globale des modalités de délivrance de la Licence a prévu la « possibilité de changement de licence au sein du même club en cours d'année », étant précisé que « si un licencié avait la volonté de changer de licence ou de type de licence au sein du même club en cours d'année, il devrait s'acquitter d'une licence dite de migration, dont le montant est déterminé dans le règlement financier ».

Cette modification règlementaire a ainsi engendré une imprécision aux articles 5 et 9 des Statuts étant donné que le nombre de licences délivrées dans chaque association sportive affiliée ne pouvait plus résulter de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédant l'Assemblée Elective, dès lors que cette « licence dite de migration » permet à son titulaire de disposer d'au minima deux licences – la licence originelle et la licence dite de migration - au sein du même club.

La conséquence de cette modification statutaire et réglementaire réside dans le nombre de voix déterminé dont disposera chaque délégué régional à l'Assemblée Générale et chaque président de club (ou son représentant) pour l'élection du Comité directeur.

Les articles 5 et 9 des Statuts et l'article 19 du Règlement Intérieur en tirent les conséquences, comme suit :

**« Article 9 : Composition de l'Assemblée Générale**

**[...]**

**5.3. La détermination du nombre de voix**

*Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées au sein de la Ligue Régionale pour laquelle ils ont été désignés, conformément au barème déterminé résultant de l'addition du nombre de licences [...]*

**Article 9 : Élection du Comité Directeur [Règlement Intérieur]**

**[...]**

*Il dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences [...]*

**Article 19 : Adhésion à la FFN [Règlement Intérieur]**

**[...]**

*19.5. La possibilité de prendre une licence dite « de migration » au sein du même club en cours d'année*

*Un licencié souhaitant disposant des droits ouverts au titulaire d'un autre type de licence au sein du même club en cours d'année, il devra prendre une licence dite « de migration », dont le montant est déterminé dans le règlement financier. [...]*

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°3.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°4 :** Modifications des modalités d'organisation de l'Assemblée Elective de la Fédération

En premier lieu, il faut rappeler qu'au vu du report des Jeux Olympiques et Paralympiques Tokyo 2020 à l'été 2021, Madame la Ministre des Sports, après une consultation des fédérations membres du CNOSF, a pris la décision de valider le consensus trouvé sur un report de toutes les élections jusqu'au 30 avril 2021 pour l'ensemble des fédérations sportives, à l'exception de celles dont les disciplines sont inscrites au programme des Jeux Olympiques d'hiver.

S'agissant de notre Fédération, le décret paru au Journal Officiel consacrant cette annonce de la Ministre ne nécessite pas de modification statutaire. En effet, dès lors que le Comité Directeur actuellement en poste a été élu pour quatre ans le 2 avril 2017 et que l'élection doit se tenir avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle se déroulent les Jeux Olympiques d'été, les Statuts tels qu'ils sont rédigés permettent l'organisation d'une Assemblée Elective jusqu'au 4 avril 2021, date de fin de mandat de l'équipe dirigeante actuelle.

Ensuite, le contexte de crise sanitaire rendant difficile la tenue de l'Assemblée Elective lors des Assemblées Générales Electives des Ligues Régionales, il est apparu opportun de prévoir une Assemblée Elective – pour rappel, ce sont désormais les clubs qui élisent directement le Comité Directeur - se déroulant « en présentiel » ou par correspondance en recourant à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote y afférentes. En effet, étant donné le développement de cette pratique dans d'autres fédérations sportives, la doctrine du Ministère des Sports prônant l'absence de vote électronique par correspondance qui faisait foi sous la gouvernance « Braillard » ne s'avère plus d'actualité.

L'idée d'un vote électronique est ainsi motivé par la volonté de renforcer le caractère démocratique de cette élection, en facilitant et ainsi en favorisant la participation d'un plus grand nombre de clubs.

Cette modification statutaire et règlementaire permettra à l'ensemble des Ligues Régionales de procéder à leurs élections locales – au cours de leurs Assemblées Générales Electives respectives – en fin d'année 2020, avant que l'Assemblée Elective fédérale ne se déroulent en tout début d'année 2021.

Les articles 5 et 9 des Statuts, ainsi que l'article 6 du Règlement Intérieur en tirent les conséquences, comme suit :

#### **Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale**

**[...]**

##### **5.1. La désignation des délégués régionaux**

*Chaque délégué régional, obligatoirement licencié à la FFN, est désigné **pour quatre ans** par l'Assemblée Générale **Elective** de la Ligue Régionale, au sein de laquelle il s'est vu délivrer sa licence, **ayant lieu au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été**. Des suppléants à ces délégués sont aussi désignés dans les mêmes conditions. »*

#### **Article 9 : Élection du Comité Directeur**

##### **9.1 – Assemblée Elective**

*Dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur, **il peut être recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'Assemblée Elective.***

#### **Article 6 : Elections au Comité Directeur [Règlement intérieur]**

*L'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Elective, composée des représentants directs des associations sportives affiliées à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN durant la saison précédente, se déroule au scrutin de liste mixte à un tour **au plus tôt 21 jours après la tenue de toutes les assemblées générales électorales de chaque Ligue Régionale** dans les conditions prévues ci-après, **étant entendu que les dates des assemblées générales électorales de chaque Ligue Régionale sont validées par le Comité Directeur de la FFN.***

***Si aucune date n'a été proposée ou si les propositions présentées par une Ligue Régionale ne respectent pas ce délai, le Comité Directeur de la FFN fixe lui-même la date de l'assemblée générale électorale de la Ligue régionale concernée.***

***L'Assemblée Elective peut être organisée via la mise en place d'un vote électronique uniquement à distance et sécurisé avec transmission d'identifiants de connexion individualisés, communiqués aux représentants directs des associations sportives affiliées dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données.***

***Chaque président d'association sportive affiliée adresse son pouvoir complété et signé à la Commission de surveillance des opérations électorales chargée de vérifier sa conformité.***

***Les procurations entre clubs ne sont pas autorisées.***

***Pour ce faire, la Commission de surveillance des opérations électorales doit disposer notamment :***

- d'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la FFN ;*
- du dernier décompte des effectifs et des voix des associations sportives affiliées.*

***La Commission de surveillance des opérations électorales vérifie l'identité des détenteurs de pouvoirs adressés par les présidents des associations sportives affiliées et la validité de ces documents au regard des dispositions des Statuts de la FFN. Après vérification, des bulletins de vote correspondant aux voix des associations sportives affiliées sont remis aux représentants dûment inscrits.***

***Le nom de chaque association représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés.***

***Un rapport détaillé de la vérification des pouvoirs est adressé au Comité Directeur de la FFN ainsi qu'aux têtes de liste ; et un tableau récapitulatif du nombre de clubs et de voix leur est présenté.***

##### **6.1 – Période de vote en cas de recours à des procédés électroniques**

***En cas de recours à des procédés électroniques, le Comité Directeur de la FFN détermine la période de vote de l'Assemblée Elective dont la durée doit être comprise entre sept (7) et quatorze (14) jours.***

**Elle est communiquée deux (2) mois avant sa date de commencement aux associations sportives à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN.**

### **6.2 – Arrêt des listes des candidats au Comité Directeur et des listes électorales**

**A minima dix (10) jours avant le début de l'Assemblée Elective, la commission de surveillance des opérations électorales est chargée de valider :**

- les listes candidates à l'élection du Comité Directeur,
  - la liste des associations sportives admises à voter pour l'élection du Comité Directeur de la FFN accompagnée du nombre de voix dont elles disposent conformément au barème défini à l'article 9.1 des Statuts.
- Ces listes sont publiées sur le site fédéral et/ou communiquées aux associations sportives affiliées.**

### **6.3 – Quorum et modalités de vote**

Aucun quorum n'est requis pour l'élection du Comité Directeur de la FFN.

**Si des bulletins papier sont utilisés, les électeurs votent pour la liste de leur choix sans ratures ni surcharges, sans rayer de noms et sans pouvoir opérer de panachage entre les listes ni en modifier l'ordre de présentation. En cas de non-respect de ces dispositions, le vote sera déclaré nul et ne pourra être comptabilisé dans le résultat de l'élection.**

**En cas de recours à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'Assemblée Elective, ces procédés doivent :**

- être confiés à un prestataire extérieur à la FFN, ayant une expérience reconnue en la matière et bénéficiant des certifications et/ou agréments requis par la réglementation en vigueur, le cas échéant;
- être entièrement gérés par ce prestataire qui doit s'engager contractuellement à ne divulguer aucune information qui permettrait d'identifier l'origine des votes, hormis sur réquisition judiciaire ;
- garantir la sincérité et le secret du scrutin, en prévoyant notamment :
  - o la sécurisation des données personnelles et du système de vote dans son ensemble ;
  - o la mise en place d'une assistance technique et d'une solution de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal ;
  - o l'authentification des personnes autorisées à accéder au système pour voter ;
  - o la confidentialité des moyens fournis à ces personnes en vue de cet accès ;
  - o la séparation, à tout moment du processus, des informations sur l'identité des électeurs et le détail de leur vote ;
  - o le scellement du système de vote, de la ou des listes de candidats et de la liste des électeurs avant le début du scrutin ;
  - o le scellement des listes d'émargement et des urnes électroniques après la clôture du scrutin ;
  - o la consolidation des votes par correspondance.

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°4.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°5 :** La possibilité pour le Comité Directeur et le Bureau de se réunir par voie de conférence audiovisuelle

Faisant suite aux circonstances exceptionnelles causées par l'épidémie de Coronavirus actuelle, il est apparu opportun de prévoir la possibilité pour le Comité Directeur et le Bureau de se réunir par voie de conférence audiovisuelle.

Il faut noter que cette disposition est déjà prévue aux Statuts types des associations reconnues d'utilité publique, approuvés par le Conseil d'Etat dans son avis (relativement récent) du 19 juin 2018, qui constituent « des lignes directrices par lesquelles le ministre de l'intérieur entend fixer les orientations générales en vue de l'exercice de son pouvoir dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'utilité publique d'une association ».

Juridiquement, dès lors qu'il est recouru à des moyens garantissant la participation effective de chaque personne aux débats et aux votes, il peut être décidé que les débats seront conduits sous forme de conférence audiovisuelle. D'un point de vue pratique, il sera obligatoire que la visioconférence transmette à minima la voix des participants et satisfasse à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les articles 10 et 11 des Statuts en tirent les conséquences, comme suit :

**« Article 10 : Réunion du Comité Directeur**

**[...]**

**Sont réputés présents au sens de l'alinéa précédent les membres du Comité Directeur qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale. »**

**Article 11 : Missions et rôles du Président et du Bureau**

**[...]**

**Le Bureau peut se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification de ses membres et leur participation effective à une délibération collégiale. »**

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°5.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°6 :** L'abaissement du quorum pour la validité des délibérations du Comité d'éthique et de déontologie.

Pour des raisons d'organisation tenant aux difficultés rencontrées par le service juridique pour réunir un nombre suffisant de membres du Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération, il est apparu opportun de baisser le quorum pour la validité de ses délibérations à trois membres, étant entendu que cette proposition alignerait les conditions de validité des réunions du Comité sur celles des organismes disciplinaires fédéraux.

L'article 17 des Statuts en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 17 : Le Comité d'éthique et de déontologie**

**[...]**

**Le Comité d'éthique et de déontologie se réunit sur convocation de son Président.**

**Il ne peut délibérer que lorsque **trois** au moins de ses membres sont présents. Le président du Comité d'éthique et de déontologie a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. [...]** »

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°6.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°7** : Le début de la saison sportive avancée au 1<sup>er</sup> septembre

Pour des motifs tenant à calquer le début de saison statutairement et règlementairement fixé sur le commencement des activités sportives des associations affiliées à la Fédération, il est proposé de modifier la période de la saison sportive en avançant son début au 1<sup>er</sup> septembre.

Les articles 5, 8, 9 et 19 des Statuts et les articles 19, 24 et 30 du Règlement Intérieur en tirent les conséquences, comme suit :

**« Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale**

[...]

**5.3. La détermination du nombre de voix**

*Les délégués régionaux disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées au sein de la Ligue Régionale pour laquelle ils ont été désignés, conformément au barème déterminé résultant de l'addition du nombre de membres régulièrement licenciés au **31 août** précédant l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale, comme suit :*

[...]

**« Article 8 : Composition du Comité Directeur**

[...]

*Dans ces deux hypothèses, les licences à prendre en compte sont celles enregistrées à la Fédération au **31 août** précédant l'élection du Comité Directeur et le nombre de sièges ainsi obtenu sera arrondi à l'entier supérieur.*

[...]

**Article 9 : Élection du Comité Directeur**

[...]

*Il dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association sportive conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de **licences** au **31 août** précédant l'Assemblée Elective.*

**Article 19 : Adhésion et participation à la vie de la FFN**

[...]

*hormis la Licence Eau Libre Promotionnelle, la e-licence et les licences prises au sein d'un club d'animation, la licence annuelle est délivrée pour la durée de la saison sportive, c'est-à-dire :*

*- du 1<sup>er</sup> septembre au **31 août** de l'année suivante ; [...]*

**Article 19 : Adhésion à la FFN [Règlement Intérieur]**

[...]

**19.3 - Période d'obtention de la licence**

*La période d'obtention de la licence s'étend :*

*du 1<sup>er</sup> septembre au **28 août** de l'année suivante ; [...]*

**Article 24 : Période des transferts et principes généraux [Règlement Intérieur]**

*La période des transferts s'étend :*

*- Par principe du 2 septembre au **31 juillet** de l'année suivante ; [...]*

**Article 30 : La saison sportive [Règlement Intérieur]**

*La saison sportive commence :*

*- le 1<sup>er</sup> septembre et s'achève le **31 août** de l'année suivante ; [...]*

Gilles Sezionale remercie l'ensemble du service des Systèmes d'Information qui a réalisé la prouesse pour la première fois d'ouvrir la saison au 1<sup>er</sup> septembre, sans aucun problème majeur.

Jean-Louis Thorembej évoque le problème de l'eau libre dont les compétitions se déroulent durant le mois de septembre. Sur quelle saison seront-elles comptabilisées ?

Laurent Ciubini répond que ce cas de figure a été étudié et confirme que tous les événements qui auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre seront rattachés à la saison précédente. En terme d'assurance et de prolongation de licences, celles-ci seront prolongées jusqu'au 15 octobre prochain.

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°7.

**Résultats du vote :**  
**Pour : (833 voix)**  
*Contre : (0 voix)*  
*Abstention : (0 voix)*  
**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°8 :** Modifications statutaires et règlementaires afférentes à la lutte contre les violences dans le sport : la nécessaire honorabilité des encadrants sportifs et dirigeants en poste au sein des clubs affiliés à la Fédération.

Pour donner suite à la volonté affichée par Madame la Ministre des sports de renforcer l'ensemble des actions du mouvement sportif au service de la lutte contre les violences dans le sport afin de préserver la sécurité des pratiquants, un dispositif obligatoire de contrôle automatisé de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles et des exploitants d'établissement d'activité physique et sportive (EAPS) a été mis en place par le Ministère des sports, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives. Ce dispositif repose sur une transmission automatisée par les fédérations des données permettant désormais en plus de l'honorabilité des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle déjà systématiquement contrôlée par les services de l'Etat via une vérification de leur bulletin N°2 du casier judiciaire et d'une éventuelle inscription au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAIS) - aux services de l'Etat de contrôler l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS.

Pour rappel, les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) - c'est-à-dire toute personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation) - qu'elles soient pratiquées à titre rémunéré ou bénévole, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

L'honorabilité constitue ainsi une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession.

C'est pourquoi des données supplémentaires et spécifiques sont requises pour la délivrance de la licence aux éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS.

Le mouvement sportif dans son ensemble, les fédérations sportives et plus concrètement les clubs qui leur sont affiliés ont un rôle d'instruction de la demande de licence afin de déterminer les licenciés soumis au contrôle d'honorabilité. Ainsi, chaque club a pour mission d'identifier les éducateurs sportifs et les exploitants d'EAPS en son sein, et de veiller à ce que les données afférentes au contrôle légal de leur honorabilité soient effectivement transmises à la FFN, lors de la demande de délivrance de licence. Les personnes intéressées qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur(s) fonction(s) d'éducateur sportif ou d'exploitant d'EAPS.

L'article 19 des Statuts ainsi que l'article 20 du Règlement Intérieur en tirent les conséquences, comme suit:

**« Article 19 : Adhésion et participation à la vie de la FFN**

**[...]**

**19.2** - La licence est délivrée au pratiquant aux conditions générales suivantes, détaillées dans le Règlement Intérieur :

- 1° s'engager à respecter l'ensemble des règles et règlements, notamment fédéraux, relatifs à la pratique sportive ainsi que les règles relatives à la protection de la santé publique ;
- 2° répondre aux critères liés, notamment à l'âge, à la nature de la discipline ou de l'activité pratiquée, à la durée de la saison sportive, à la participation à des compétitions.
- 3° s'agissant des activités d'éducateur sportif et d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), les articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1 du code du sport les interdisent aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits ;
  - Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite :
    - Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
    - Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.
  - « L'article L. 322-1 du code du sport interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un établissement d'activité physiques et sportives (EAPS) s'il a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L. 212-9.

**Un dispositif légal de contrôle automatisé de leur honorabilité – obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité ou une profession – requiert ainsi obligatoirement certaines données personnelles supplémentaires et spécifiques pour la délivrance d'une licence aux éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS. Toute personne en situation d'incapacité ne pourra se voir délivrer une licence annuelle.**

[...]

**19.4** - La qualité de licencié se perd par la démission ou par la radiation, notamment pour non-paiement des cotisations.

La démission est prononcée suite au départ volontaire du licencié.

La licence peut être retirée à son titulaire :

- pour motif disciplinaire, dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire ;
- en cas d'incapacité d'un licencié soumis au contrôle d'honorabilité, dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire.

#### **Article 20 : Formalités d'obtention de la licence [Règlement Intérieur]**

[...]

Les formalités d'obtention d'une licence FFN sont les suivantes :

- 1° Les formulaires de demande de licences sont à la disposition des clubs sur Extranat. Les données relatives aux licenciés de chaque club sont accessibles sur leur tableau de bord spécifique.

**N.B. : Dans le cadre du dispositif légal de contrôle automatisé de l'honorabilité des éducateurs sportifs et des exploitants d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), en vertu du code du sport et de l'article 19.2 des Statuts, certaines données personnelles supplémentaires et spécifiques pour la délivrance d'une licence doivent obligatoirement être communiquées :**

- nom de naissance (si différent du nom d'usage) ;
- premier prénom (si différent du prénom d'usage) ;
- lieu de naissance (né en France ou à l'étranger), comme suit :

**F = né en France :**

- département de naissance (code du département si né en France) ;
- commune de naissance (code INSEE de la commune de naissance si né en France) ;

**E = né à l'étranger :**

- pays de naissance (code du pays de naissance) ;
- ville de naissance (nom de la ville de naissance ; libellé libre) ;
- nom du père (facultatif) ;
- prénom du père (facultatif) ;

- *nom de la mère (facultatif) ;*
- *prénom de la mère (facultatif). »*

Mise au vote à la majorité qualifiée des 2/3 de la résolution n°8.

**Résultats du vote :**  
**Pour : (833 voix)**  
*Contre : (0 voix)*  
*Abstention : (0 voix)*  
**Cette résolution est adoptée.**

## 9.2 - Présentation et vote des modifications du Règlement Intérieur (adoption à la majorité simple) - en annexe

**Résolution n° 1** : La nécessaire honorabilité des dirigeants fédéraux : la remise d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) comme condition obligatoire pour candidater sur une liste à l'élection du Comité Directeur.

Pour donner suite à la volonté affichée par le Ministère des sports de renforcer l'ensemble des actions du mouvement sportif au service de la sécurité des pratiquants, il est apparu opportun d'obliger l'ensemble des candidats à l'élection du Comité Directeur à solliciter le bulletin n°3 de leur casier judiciaire afin que la Fédération puisse procéder au contrôle de leur honorabilité. En effet, le devoir d'exemplarité qui incombe à tous les élus de la Fédération engendre cette nécessité de vérification.

L'article 5 du Règlement Intérieur en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 5 : Candidatures au Comité Directeur**

**[...]**

*Chaque liste est accompagnée d'un formulaire d'émargement fourni par la FFN dûment complété, d'une attestation sur l'honneur de chacun des candidats présents sur la liste reprenant les conditions d'éligibilité prévues à l'article 9.2 des Statuts et d'un extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3), d'un projet de politique générale pour l'olympiade et doit répondre aux conditions fixées par les Statuts et par le présent Règlement Intérieur. [...]* »

Mise au vote à la majorité simple de la résolution n°1.

**Résultats du vote :**  
**Pour : (833 voix)**  
*Contre : (0 voix)*  
*Abstention : 0,00 % (0 voix)*  
**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n° 2** : Le relèvement du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics fédéraux à 20.000 euros HT

Faisant suite au relèvement réglementaire du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics, auparavant fixé à 25.000 euros HT, à 40.000 euros HT par le Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances, il est proposé de relever le seuil spécifique de passation des marchés publics fédéraux, auparavant fixé à 4.000 euros HT, à 20.000 euros HT afin de s'inscrire dans cette facilitation de conclusion de marché en limitant les procédures administratives aux contrats dont la mise en concurrence pourra engendrer de substantielles économies.

Les services fédéraux continueront bien entendu à mettre en concurrence pour toute prestation de service, mais dans un format beaucoup moins contraint et plus adapté à la conclusion régulière de contrats de faible montant. En outre, cela réduit fortement le risque de contentieux en cas de procédure mal formalisée.

L'article 15 du Règlement Intérieur en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 15 : Les commissions**

[...]

**15.1.6. Pôle fonctionnel**

[...]

- Commission des Appels d'Offres :

[...]

*Ainsi, une Commission d'Appel d'Offres, dont la constitution est obligatoire pour les marchés d'un montant supérieur à **vingt mille (20.000) euros HT**, est instituée, composée du collège des élus, seuls membres à voix délibérative issus du Comité Directeur, du collège administratif et du collège technique : elle est chargée d'intervenir à titre principal dans le choix des offres, donc l'attribution des marchés publics ».*

Mise au vote à la majorité simple de la résolution n°2.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : 0,00 % (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n°3** : La clarification de l'obligation faite à l'ensemble des membres adhérents d'une association affiliée d'être titulaire d'une licence

Afin de lutter contre les tentatives de déstabilisation perpétrées par la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), il est proposé de clarifier l'obligation faite par notre Fédération à ses clubs affiliés de licencier l'ensemble de leurs adhérents, en vertu de l'article L.131-6 du code du sport.

Pour rappel, par le biais de la publication d'un article paru dans sa revue Sport et plein air du mois d'août 2019 et d'une note datée du 22 juillet 2019 adressée aux « responsables des clubs de natation », la FSGT a entendu inciter les clubs affiliés à nos deux fédérations à violer nos Statuts et règlements mais aussi le code du sport, ce en leur proposant en outre un accompagnement juridique afin de contourner déloyalement l'obligation réglementaire qui leur est imposée.

Parmi les « leviers identifiés » par la FSGT, on peut citer la constitution d'une nouvelle association qui adhère auprès d'une fédération affinitaire – le projet prévoyant corollairement des « partenariats à bâtir entre les associations permettant de poursuivre les entraînements communs » - ou la création d'une nouvelle section au sein du même club regroupant spécifiquement les pratiquants de fédérations affinitaires – donc forcément loisirs.

Cet acte de déloyauté caractérisée a fait l'objet d'une saisine du Comité d'éthique et de déontologie du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), par la Fédération française de judo et la Fédération française de badminton. Par son avis n°2020-01 du 9 janvier 2020, il a considéré, à l'unanimité de ses membres présents, « 1) que les moyens mis en œuvre par la FSGT pour dénoncer une obligation qu'elle estime injustifiée sont inadéquats, 2) que la FSGT a [...] adopté un comportement non conforme à la déontologie du sport ».

Ainsi, pour sécuriser juridiquement l'obligation faite par notre Fédération à ses clubs affiliés de licencier l'ensemble de leurs adhérents, et pour faire face à certains clubs, notamment omnisports, qui créent des sections loisirs « fourre-tout » où ils proposent de l'apprentissage, des activités loisirs aquatiques, puis arguent de l'absence d'obligation de prise de licence pour les adhérents de ces sections - étant donné que

les Statuts fédéraux prévoient seulement cette obligation pour les membres des sections afférentes aux disciplines de la Natation -, le Règlement Intérieur doit élargir l'obligation de licence en se référant directement à la discipline ou l'activité pratiqué, et non plus aux sections de ces clubs.

Originellement, la Fédération avait adapté la disposition de l'article L.131-6 du code du sport afin de ne pas obliger les adhérents des clubs omnisports/multisports qui ne pratiquaient pas les disciplines et activités fédérales à se licencier, l'obligation d'adhésion à la FFN ne pouvant logiquement pas s'appliquer aux adhérents des autres sections d'un club omnisports régies par l'obligation de licence aux autres fédérations sportives délégataires (par exemple football, basketball, athlétisme, etc.).

L'article 19 du Règlement Intérieur en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 19 : Adhésion à la FFN**

**19.1 - Obligation de licence pour l'ensemble des adhérents d'une association sportive affiliée**

*Tous les membres adhérents d'une association sportive affiliée et pratiquant les disciplines de la Natation Course, la Natation en Eau Libre, le Water-Polo, le Plongeon, la Natation Artistique, et la Natation en Eau Froide, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques doivent être licenciés à la FFN. [...] »*

Mise au vote à la majorité simple de la résolution n°3.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : 0,00 % (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n° 4 :** La création du « Titre de participation – Découverte »

Pour donner suite au succès rencontré depuis le début de saison estivale métropolitaine 2019 par le titre de participation jusqu'à maintenant dénommé « Evènementiel », c'est-à-dire dont la durée de validité (entre un et trois jours consécutifs) est liée à la durée de l'évènement pour lequel il est délivré, il est apparu opportun de consacrer sa délivrance pour la découverte de certaines activités. Conformément au code du sport, cette délivrance peut donner lieu à la perception d'un droit – jusqu'alors deux (2) euros.

En effet, la licence annuelle présente un défaut de souplesse pour certains pratiquants qui souhaitent découvrir nos disciplines : ce titre de participation, non conditionné en particulier à la présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication, pourrait répondre à leurs besoins.

Même si les travaux issus de la concertation pilotée par le Ministère des sports en vue d'élaborer le projet de loi Sport et Société pour 2020 indiquent que la distinction licence / titre de participation doit aussi être appréhendé à l'aune de la différence de traitement fiscal contribution / prestation, l'inscription de ce titre au Règlement intérieur apparaît indispensable pour attirer les jeunes pratiquants à découvrir ponctuellement les activités fédérales, l'objectif étant qu'à terme ils se licencient dans un club affilié.

Pour information, ces titres de participation ne donneront logiquement aucun droit de représentativité au sein des instances fédérales, « le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est déterminé notamment en fonction du nombre de licences délivrées » conformément à l'Annexe I-5 art R.131- 1 et R131-11 du code du sport (dispositions obligatoires des Statuts des Fédérations sportives agréées).

L'article 19 du Règlement Intérieur en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 19 : Adhésion à la FFN**

**[...]**

**19.7. Titre de Participation – Découverte**

**Le « Titre de Participation - Découverte » pris au sein d'un club annuel ou d'animation ouvre droit à la pratique des activités dites de forme ou d'apprentissage/perfectionnement des activités de la FFN, notamment les activités Nagez Grandeur Nature (NGN).**

**La durée de validité de ce titre de participation, liée à la durée de l'évènement pour lequel il est délivré, varie entre un et trois jours consécutifs.**

**Ce titre de participation ne donne aucun droit de représentativité au sein des instances fédérales. [...]**  
**».**

Mise au vote à la majorité simple de la résolution n°4.

Gilles Lesparre demande quelles sont les activités concernées par les licences dites « découvertes ».

Laurent Ciubini répond que ce type de participation « découverte » concerne les activités types « beach water-polo », « journée portes ouvertes »,... Il est uniquement ouvert après déclaration sur l'interface animation de la fédération et n'est valable que pour la durée de l'évènement qui ne peut excéder une journée ou un week-end.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

**Contre : (0 voix)**

**Abstention : 0,00 % (0 voix)**

**Cette résolution est adoptée.**

**Résolution n° 5 : Un système novateur de transfert des athlètes dans la discipline de la Natation Course**

Etant donné la distinction, en termes de temporalité, entre le début de la saison sportive de la Fédération – au 16 septembre jusqu'alors - et l'inscription sur les listes de haut niveau, « Espoirs » et « Collectifs nationaux » – au 1er novembre -, il est proposé de décorréliser les transferts des athlètes de leur statut de haut niveau dans la discipline de la Natation Course.

En effet, les 45 jours qui séparent le début de saison et l'inscription sur les listes ont engendré jusqu'à la saison dernière des incohérences, qui ont pu elles-mêmes être exploitées déloyalement par certains clubs.

Prenons deux exemples opposés :

- Un nageur, qu'il soit ou non inscrit sur liste de haut niveau, « Espoirs » ou « Collectifs nationaux » a progressé chronométriquement, ce qui devrait logiquement entraîner soit son inscription sur une liste plus prestigieuse, soit sa première inscription sur liste, selon les cas.  
Or, en cas de transfert, le club d'accueil ayant anticipé cette évolution, il peut procéder à la demande de changement de club dès le début de saison sportive : le club quitté s'avère alors presque spolié de son nageur, soit contre le paiement d'une indemnité moins importante que le réel niveau du nageur – si le nageur change de liste -, soit contre absolument rien, alors que c'est bien ce club qui a formé et développé les qualités du nageur concerné.
- Un nageur inscrit sur liste de haut niveau, « Espoirs » ou « Collectifs nationaux » a régressé ou stagné chronométriquement, ce qui pourrait logiquement entraîner soit son inscription sur une liste moins prestigieuse, soit son retrait des listes, selon les cas.  
Or, en cas de transfert, le club d'accueil ayant anticipé cette évolution, il peut procéder à la demande de changement de club après la publication des nouvelles listes : même s'il peut paraître logique que la valeur du nageur ait baissé du fait de sa régression ou stagnation, il existe une carence d'un mois et demi durant laquelle le nageur s'entraîne dans son nouveau club sans bénéficier d'une licence et son corollaire l'assurance fédérale.

C'est pourquoi il est apparu opportun de baser le système de transfert des athlètes dans la discipline Natation Course, non pas sur leur inscription sur les listes de haut niveau, « Espoirs » et « Collectifs nationaux » mais sur leur réel niveau sportif, déterminé au regard de leur âge et de la valeur de leur

meilleure performance réalisée proportionnellement à l'Indice Mondial de Performance fixé chaque année par la FFN, dont les modalités de calcul sont décrites au Règlement Natation Course.

En outre, étant donné qu'un nageur peut avoir bénéficié de la formation de plusieurs clubs au cours de sa carrière sportive, il est proposé, comme prévu au Règlement financier, que l'indemnité de formation liée au transfert du sportif serait ensuite ventilée auprès de l'ensemble des clubs au sein desquels il s'est vu délivrer une licence (depuis l'âge de 11 ans pour les athlètes féminines et 12 ans pour les athlètes masculins) au prorata du nombre de saisons entières passé au sein de chaque club).

L'article 26 du Règlement Intérieur en tire les conséquences, comme suit :

**« Article 26 : Transferts des athlètes entre clubs FFN**

**[...]**

**26.2. Transfert des athlètes dans la discipline de la Natation Course**

***Sont considérés comme athlètes dont le transfert peut donner lieu au paiement d'une indemnité de formation dans la discipline de la Natation Course les sportifs répondant aux critères des listes de catégories de performance, comme défini aux Règlements financiers.***

***Ces athlètes souhaitant transférer suivent la procédure de transfert énoncée à l'article 25.***

***Selon leur âge et la valeur de leur meilleure performance réalisée proportionnellement à l'Indice Mondial de Performance fixé chaque année par la FFN, une indemnité de transfert est fixée chaque année dans le cadre des Règlements Financiers.***

***Cette indemnité est réglée préalablement à la délivrance de la licence en respectant la ventilation mentionnée dans le Règlement Financier.***

***En cas de dissolution du club ou de la section du club omnisport quitté, cette indemnité n'est pas due avec l'accord du Bureau sur présentation de la preuve de dissolution du club ou de la section (récépissé de dissolution de la préfecture pour la dissolution d'un club ou procès-verbal d'Assemblée Générale pour la dissolution d'une section d'un club omnisports). »***

Laurent Ciubini précise qu'à l'instar du travail déjà réalisé par Laurent Viquerat sur les transferts en natation course, ce format sera également étendu aux autres disciplines.

Suite à une interrogation de Dominique Lefebvre, Antoine Durand confirme que cette résolution sera applicable dès son adoption ce jour par l'assemblée générale.

Patrick Trioen demande des précisions sur l'articulation de ce système avec les listes de haut niveau ?

Julien Issoulié explique qu'il s'agit de deux choses différentes. La liste de haut niveau est fixée par des critères ministériels qui dépendent des compétitions internationales de référence. En fonction des critères de participation de ces compétitions, nous passons de 4 athlètes par épreuve pour les Europe à 2 athlètes par épreuve pour les Monde. La liste fédérale qui se base sur la performance permet de sortir de ces critères. Tout ce qui est transfert s'appuiera uniquement sur les performances de l'athlète et non sur la réalisation du critère de la compétition internationale.

Mise au vote à la majorité simple de la résolution n°5.

**Résultats du vote :**

**Pour : (833 voix)**

Contre : (0 voix)

Abstention : 0,00 % (0 voix)

**Cette résolution est adoptée.**

Christiane Guérin remercie la Commission ainsi que le Service Juridique pour le travail réalisé.

## 10. Validation de la procédure des élections 2020 Ligues et Fédération

---

Christiane Guérin présente le calendrier électoral qui a été débattu largement lors des nombreux échanges en visioconférence avec les Ligues :

- **13 décembre 2020 à minuit (heure en France métropolitaine) :**
  - Clôture des élections de Ligues régionales ;
  - Ouverture de la période de dépôt des listes de candidats aux élections du Comité directeur fédéral.
- **20 décembre 2020 à minuit (heure en France métropolitaine) :** fin du dépôt des listes de candidats aux élections du Comité directeur fédéral
- **23 décembre 2020 :** réunion de la commission de surveillance des opérations électorales et publication des listes de candidats aux élections du Comité directeur fédéral sur Extranat
- **3 janvier 2021 à minuit au 15 janvier 2021 à minuit :** période de vote électronique
- **16 janvier 2021 à 14h :** proclamation des résultats des élections du Comité directeur fédéral
- **16 janvier 2021 à 15h :** 1<sup>er</sup> comité directeur fédéral, élection du Président, vote sur la proposition du Président de nouveau Bureau

***Ce calendrier est mis au vote et est adopté à l'unanimité des 833 voix représentées.***

La société GEDIVOTE a été retenue pour la gestion des votes électroniques suite à un appel d'offres réalisé sur la période février/mars 2020. Six sociétés ont répondu à un cahier des charges très précis réalisé en collaboration étroite avec le service juridique visant à répondre au déroulement des élections fédérales. Ces Sociétés ont été reçues en visioconférence afin de présenter leurs outils et leur démarche. La Société GEDIVOTE a été retenue à la fois pour :

- **Son expertise :**
  - Pionnier dans l'expertise du vote électronique - 22 années d'expérience
  - En dehors de grands groupes tels EDF, la BPCE, le groupe EIFFAGE ou CAP GEMINI, elle justifie d'une grande expertise auprès de fédérations sportives telle que l'Equitation, le Karaté, Sport pour tous et dans le secteur public avec la région Ile-de-France.
- **Sa facilité et clarté d'utilisation :**
  - Plateforme responsive d'une grande clarté, simplicité, intuitivité d'utilisation et conformes aux règles règlementaires.
  - Mise en place d'un processus de vote couplé par internet et par l'envoi du matériel de vote par courrier ou par Mail + sms au Président du club.
  - Aucun téléchargement spécifique / vote possible sur ordinateurs, tablettes, smartphone
  - Une accessibilité aux personnes en situation de handicap
  - Un accompagnement humain / une assistance téléphonique basée en Bretagne 24/24 7 jours sur 7
  - Scrutins à blanc/phase de tests
- **Ses normes de sécurité :**
  - La plateforme répond à toutes les normes de sécurité en vigueur pour une élection comme celle de la FFN. Elle répond aux normes ISO 2001, ISO 27001
- **Le plus :** Seul candidat à avoir évoqué la nécessité de faire appel à un expert indépendant pour authentifier le vote (Audit du vote).

Marc Deberghes s'interroge sur la procédure à mettre en place dans les Ligues, si l'Assemblée Générale électorale régionale ne peut se tenir en présentiel en raison de la crise sanitaire.

Christiane Guérin répond que la solution du vote électronique est également possible pour les Ligues suite à l'Ordonnance Ministérielle mise en place lors de la crise sanitaire. Elle encourage chacun à se rapprocher de Valérie Gicquel, afin d'étudier les différentes solutions de vote. Plusieurs sociétés proposent un protocole qui répond à la situation. Le coût de cette procédure ne devrait pas excéder celle d'un vote en présentiel via boîtiers électroniques.

Gilles Séziane recommande vivement aux territoires situés en zones « rouges » d'anticiper cette solution car les contraintes sanitaires risquent de se durcir encore.

Suite à une interrogation de Jimmy Persigant, Christiane Guérin confirme que le panachage des voix n'est pas possible avec le vote électronique.

Il est rappelé à tous que pour les votes des clubs, les mails et numéros de téléphone doivent être correctement renseignés sur Extranat, car les codes d'accès seront envoyés sur l'adresse e-mail des Présidents, avec confirmation par sms.

Il est également rappelé que tous les candidats devront impérativement remplir la fiche d'honorabilité.

Jean-Jacques Beurrier s'interroge sur le vote du Président de Ligue avec ce système.

Christiane Guérin précise que ce vote peut également être organisé sans difficulté par la Société de vote électronique avec laquelle les modalités devront être définies. Pour les élections fédérales, le Président ne sera également pas élu à l'issue du vote mais par le comité directeur qui se réunira après la proclamation des résultats. Ce n'est pas la tête de liste qui est systématiquement élue.

Christiane Guérin rappelle une nouvelle fois qu'en raison de la COVID les textes permettent de mettre en place des procédures autres qu'en présentiel.

Jean-Luc Manaudou s'interroge sur le taux des votes dans le cadre d'un vote électronique.

Christiane Guérin précise qu'à cet égard plusieurs relances seront effectuées par Gedivote sur toute la période de vote et qu'il n'y aura pas de quorum.

Michel Metay demande des précisions sur l'organisation du deuxième tour.

Laurent Ciubini répond que le deuxième tour devra être organisé au plus tard pour le 13 décembre, fin du processus électoral et qu'il peut être géré par la Société de vote électronique.

Denis Cadon confirme qu'il y a quatre ans la Ligue AURA a géré les deux tours par vote électronique sur la même journée et sans aucun problème.

## **11. Bilan à date de la Réforme de la licence**

---

Laurent Ciubini rappelle brièvement les raisons de la mise en place de cette Réforme, visant à endiguer la décroissance globale du nombre de licenciés qui s'est poursuivie jusqu'à la saison 2017/2018, qui s'est conclue à 308.865 licenciés.

### **Saison 2018/2019**

Le bilan est encourageant puisqu'il s'est clôturé avec 1299 clubs affiliés et 374.293 licenciés dont 9.014 migrations (+65.430 licences), à comparer à l'objectif de 420 000 licences, revu à 407 000 licences en cours d'année au regard des résultats de la licence compétition.

Les objectifs :

- Compétiteurs (dépassé) et Encadrement (atteints)
- La licence Natation pour tous 16 ans et + a bien marché mais n'a pas atteint les objectifs fixés.
- De bons résultats dans les autres catégories : 20 350 « J'Apprends à Nager » (+4 000), 11 814 « Eau Libre Promotionnelle » et 6001 « Animation »

Le premier résultat financier a fait état de 5,28 M€, soit un delta de - 0,38 M€ par rapport à n-1, à comparer au risque maximal de 0,8 M€ pris.

Le résultat a été assez disparate en fonction des territoires :

Top 5 (quantité) :

1. Ile-de-France (+13080)
2. PACA (+10907)
3. Grand Est (+5701)
4. AURA (+5115)
5. Occitanie (+5115)

Top 10 (pourcentage) :

1. PACA (+35%)
2. Pays de la Loire (+23%)
3. IDF (+22%)
4. Grand Est (+22%)
5. Occitanie (+21%)
6. Tahiti (+18%)
7. Bourgogne Franche Comté (+17%)
8. Normandie (15%)
9. AURA (15%)
10. Corse (13%)

**Saison 2019/2020**

La seconde saison a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID. Elle enregistre 1283 clubs affiliés et 387.000 licenciés (provisoire), dont 6.855 migrations (+12 à 13.000 licences), avec une chute brutale des prises de licences au début du confinement ; à comparer à l'objectif de 420 000 licences que nous aurions en toute vraisemblance atteint sans la crise sanitaire.

Le résultat financier fait état de 5,35 M€ (provisoire), soit un delta de + 0,07 M€ par rapport à n-1.

L'impact a été différent selon les territoires :

Top 5 (quantité) :

1. Ile-de-France (+12604)
2. Occitanie (+4466)
3. Normandie (+1154)
4. Réunion (+1109)
5. Grand Est (+938)

**La troisième saison 2020/2021**, qui a démarré pour la première fois le 1er septembre, enregistre 10.856 licenciés à ce jour dont 18 migrations. L'objectif reste à 420 000 licences malgré l'incertitude liée à la COVID. 728 clubs sont déjà affiliés. A noter le blocage de 152 clubs pour dette et la problématique liée au 100% licences.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

## **12. Présentation de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile**

En préambule, Gilles Sézional rappelle que la Fédération, directement touchée par les problèmes de violences sexuelles, a souhaité se rapprocher de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile afin d'avoir un soutien de professionnels sur la prise en charge des victimes. Si la Fédération n'a pas vocation à se soustraire à la Justice, la prise en charge des victimes et la libération de leur parole sont essentielles. Aujourd'hui la prise de conscience est souhaitable et souhaitée, en étroite collaboration avec le Ministère des Sports.

Julien Issoulié ajoute que face à ce type de situations nous sommes souvent démunis, c'est pourquoi il souligne l'importance d'être soutenu par cette Association en termes de soutien aux victimes et de démarches juridiques. Tous les liens et les contacts sont disponibles sur le site fédéral.

Sébastien Boueilh se dit ravi de participer à cette Assemblée Générale, même si cela est en visioconférence. Il remercie la Fédération pour ces propos introductifs et confirme que son Association est composée de professionnels, d'experts, formés à l'accueil de la parole des victimes.

Porté par l'association des DTN, il informe que quatre formations devraient être proposées sur tout le territoire à destination des DTN et de leurs adjoints car ce phénomène s'amplifie avec la libération de la parole des victimes. De nombreuses nouvelles affaires devraient bientôt être révélées, malheureusement pour l'image du sport mais heureusement pour les victimes.

Il remercie sincèrement la Fédération, son Président et son DTN, pour l'action menée au travers de la signature de la convention, pour la confiance et pour l'engagement en faveur des victimes de violences sexuelles. Les actions mises en place par la Fédération vont permettre de libérer la parole des victimes, qui sont à 83 % intrafamiliales. Il invite les victimes, quelles qu'elles soient, mineures ou majeures, à parler.

La création de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile est née de son histoire personnelle. Rugbyman durant 30 ans, il a été violé de 11 ans ½ à 16 ans. Ce n'est que 18 ans plus tard qu'il a réussi à en parler et à porter plainte. Après la condamnation de son agresseur, sa décision a été prise de créer l'Association Colosse aux Pieds d'Argile. Il évoque également le combat de son Association contre les débordements de certains bizutages, dont il a été lui-même victime et qui conduisent parfois à des tentatives de suicide.

Aujourd'hui salarié de son Association, il est entouré d'une équipe composée de 12 professionnels qui œuvrent sur tout le territoire sur la protection de l'enfance.

Malgré toutes les violences subies durant 4 ans, suivies de 18 années de silence, il se dit encore debout et apaisé, grâce à la parole libérée. Il invite aujourd'hui toutes les victimes à faire de même car la honte doit changer de camp. Résilient à « 200 % », il va commencer un travail en justice restaurative en intervenant en prison face à des auteurs de violences sexuelles afin d'éviter les récidives. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Simon Latournerie présente ensuite les actions et missions de Colosse aux Pieds d'Argile et le partenariat privilégié avec la Fédération.

L'association a pour mission :

- La prévention et la sensibilisation aux risques de pédocriminalité
- La formation des encadrants, professionnels et bénévoles
- L'accompagnement des victimes et de leur famille

Elle est composée d'un Conseil d'Administration regroupant 10 commissions animées par 20 professionnels bénévoles et de 13 salariés dont son Directeur Fondateur Sébastien Boueilh.

Elle entretient des liens privilégiés avec les acteurs essentiels sur tout le territoire :

- Les Directions régionales et départementales de Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale
- La Gendarmerie et la Police Nationale
- Des psychologues-victimologues
- Des associations d'aide aux victimes
- Des avocats, des juristes

Une vingtaine de Fédérations sont déjà engagées aux côtés de l'Association et 80 sportifs les soutiennent.

Les supports de sensibilisation :

- Le « Guide des Colosses », qui cible les enfants entre 5 et 15 ans, pour la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles en milieu sportif
- Le « Guide pratique de l'encadrant », destiné à tous les encadrants du domaine de l'enfance (animateurs, éducateurs, entraîneurs, enseignants, bénévoles, professionnels de santé...), pour la Protection de l'enfant et de l'encadrant et éviter certaines situations « mal-interprétées »
- La « Charte des Colosses », dont les points ont été construits à partir de faits réels, et avec l'expertise de professionnels, diffusée dans les structures, en communication, dans les vestiaires, en déplacement.

A ce jour, Colosse aux Pieds d'Argile c'est :

- 7 ans de combat,
- 200.000 enfants sensibilisé grâce au Guide des Colosses,
- 4 000 témoignages dont ¼ en milieu sportif

- 1 600 victimes accompagnées et orientées
- + de 10 000 structures sensibilisées

Ses objectifs :

- Etre reconnue d'utilité publique pour se porter partie civile dans les affaires concernant le milieu sportif.
- Labelliser les clubs : La FFBB et la FFR ont mis en place un label pour les clubs faisant la démarche de lutter contre ce fléau.
- Avoir un intervenant dans chaque région
- Organiser une semaine de résilience pour les victimes mineures pour proposer une thérapie par le sport
- Elaborer une proposition de Loi visant à filtrer tous les bénévoles du mouvement sportif

Simon Latournerie rappelle les notions importantes d'obligation légale inscrite au code pénal dont l'obligation d'informer les autorités judiciaires ou administratives en cas de connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur, sous peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Les 4 obligations de déclaration liées à la profession d'éducateur sportif :

- qualification
- honorabilité
- aptitude médicale
- déclaration

Enfin, le partenariat avec la Fédération porte sur une action de sensibilisation auprès des structures fédérales et de leurs encadrants afin qu'ils puissent avoir un regard plus attentif en vue de déceler des signes de violences sur les enfants. Il faut garder en tête que tout le monde peut « se faire avoir » par un pédocriminel qui abuse la confiance de tous et faire preuve de neutralité et d'objectivité lorsque certains faits sont révélés. Le but des encadrants sera de transmettre tels quels des soupçons ou des faits, sans interprétation, que ce soit à Colosse aux Pieds d'Argile ou aux autorités compétentes.

La convention entre l'Association et la Fédération a été signée pour 4 ans et 13 sessions de sensibilisation à destination de ligues, comités, pôles sont déjà programmées.

Il présente le protocole de signalement qui peut se faire via deux voie : la Fédération qui remontera ensuite l'information à Colosse aux Pieds d'Argile ou directement à Colosse aux Pieds d'Argile qui sera là pour accompagner les victimes, les victimes collatérales et les familles.

Chacun peut adhérer individuellement à Colosse aux Pieds d'Argile et relayer le message et les contacts de l'Association.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

---

**12h30** - Déjeuner

**14h00** - Reprise des travaux

---

### **Remise des Médailles d'Or de la Fédération Française de Natation**

---

Liste des récipiendaires 2019 :

- Madame Laurette BERTON, Ligue Nouvelle Aquitaine – Remise par Marc Deberghes et Jimmy Persigant
- Madame Michèle TODOSKOFF, Ligue Hauts-de-France – Remise par Benjamin Mercier
- Madame Chantal CRAMBERT, Ligue Normandie – Remise par Philippe Briout
- Madame Annick DELAPORTE, Ligue Ile-de-France – Remise par Jean-Jacques Beurrier
- Madame Michèle CLEMENCON, Ligue Ile-de-France – Remise par Michel Boussard et Jean-Jacques Beurrier
- Madame Anne-Michèle MELGRANI, Ligue Corse – Remise par Gilles Sézional
- Madame Esther BARON, Ligue PACA – Remise par Gilles Sézional
- Monsieur Jean-Yves ABGRALL, Ligue Bretagne – Remise par Serge Brunet
- Monsieur Dominique DELCHET, Ligue AURA – Remise par Denis Perret
- Monsieur Philippe MOREAU, Ligue Nouvelle Aquitaine – Remise par Marc Deberghes et Jimmy Persigant
- Monsieur Thierry BONAMANT, Ligue Centre Val de Loire – Remise par Michel Sauget
- Monsieur Daniel CAOUS, Ligue Bretagne – Remise par Serge Brunet
- Monsieur Gilles SEZIONALE, Ligue PACA – Remise par Christiane Guérin

Hélène Ricardo-Gardeau intervient en hommage à Monsieur Jean-Louis TOURENQ de la Ligue Occitanie, récipiendaire, qui n'a pu se déplacer ce jour.

Un bref discours en l'honneur de chacun des récipiendaires est donné.

### **13. – Retour sur les Audits Informatique, Formation et organisationnel**

---

Laurent Ciubini présente les résultats de trois audits réalisés lors des deux dernières années.

#### **13.1 - Audit organisationnel**

Cet audit avait pour but d'identifier les points de blocages dans l'organisation de la Fédération (prise de décision, délégation, etc.). Jusqu'où le modèle de gouvernance et d'organisation du travail, ainsi que le mode de management des salariés, permettent-ils le déploiement du projet dans un contexte de raréfaction des ressources ?

Cet audit a été réalisé en 2 grandes étapes :

- Une enquête quantitative effectuée en ligne
- Une enquête qualitative auprès d'un panel de 41 personnes (salariés, membres du bureau, cadres techniques), établie en fonction des réponses à l'enquête quantitative.

Suite à cette enquête, la société a produit une photographie extérieure de la FFN présentant ses forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Suite à ces constats, une réflexion sur la gouvernance a été menée afin de modifier le paradigme de fonctionnement :

- Réflexion commune sur les thèmes suivants, a minima : rôles et missions des commissions et des pôles, format Bureau/conseil d'administration et fréquence, rôle et Fréquence du CODIR
- Entretiens individuels avec le Président et les membres du Bureau
- Réflexion du CSE sur la base des réponses aux questionnaires
- GT avec les chefs de service « encadrants »
- GT avec les CT du siège
- Synthèse des travaux dans un GT spécifique réunissant les différentes parties
- Présentation et travail en bureau
- Présentation en CODIR

Un plan d'actions organisationnel a été mis en place :

- Ecrire un Document Unique de Délégation (DUDE) pour permettre de clarifier le périmètre de décision de chacun, donner plus d'autonomie dans les tâches et avoir des circuits de décisions plus courts
- Etablir une fiche de mission pour chaque élu
- Créer des fiches de poste uniformes salariés + CT
- Renforcer la remontée des informations des commissions
- Créer une grille des sanctions et encadrer le processus de sanctions
- Rappeler formellement les process de télétravail
- Consulter les services support avant la mise en œuvre d'un projet afin de connaître la charge de travail et l'anticiper
- Mettre en place un parcours d'intégration pour toutes les entités permettant à chacun de comprendre le rôle, les missions, les compétences de chacun et chaque service
- Mettre à jour le document unique intégrant les risques RPS
- Simplifier l'organigramme en créant des directions pour créer du lien entre les statuts
- Créer un règlement intérieur (+ annexe Charte Informatique) au niveau fédéral
- Favoriser une communication directe (réunions mensuelles des salariés mises en place en lien avec le CSE)
- Favoriser le travail collaboratif (entraide, point d'étapes, feedbacks constructifs, etc.) avec l'ensemble des statuts
- Faire partager les valeurs de la FFN et créer une charte éthique (à l'occasion d'un premier séminaire)
- Réaliser chaque année un séminaire au niveau fédéral (avec les 3 entités)
- Redonner de la confiance aux salariés avec un système de reconnaissance (mise en place de l'intéressement en lien avec le CSE)

Christiane Guérin précise que Sophie Lardillat, représentante du CSE, est présente à l'Assemblée Générale. Au nom du CSE, Sophie Lardillat remercie la Direction d'avoir permis leur présence lors des Comités Directeur et des Assemblées Générales, ainsi que de la mise en place des réunions mensuelles et de l'excellente collaboration avec les Elus et la Direction.

Pour Gilles Sézional les trois entités, élus, salariés et conseillers techniques doivent cohabiter et fonctionner ensemble. Au travers de la formalisation des réunions hebdomadaires des chefs de services, des réunions du bureau, l'information circule davantage et les problèmes sont rapidement résolus. C'est par le partage et les idées échangées régulièrement, notamment grâce à la visioconférence, que nous avancerons. Les commissions quant à elles doivent évoluer vers de nouveaux cercles de réflexions et d'expertise réunissant plusieurs entités de compétences (élus, salariés et conseillers techniques) afin de faire avancer les projets. Il faut aller plus loin dans le fonctionnement de la Fédération, éviter l'inertie et ne pas rester figer sur les mêmes postes. Un projet en ce sens est en cours d'écriture par Laurent Ciubini ; chacun doit se sentir davantage impliqué au sein de la fédération.

Suite à une interrogation de Laurette Berton, Laurent Ciubini confirme que ce document en cours d'écriture sera diffusé fin octobre dans les ligues afin que chaque territoire puisse se l'approprier et le décliner.

### ***13.2 - Audit des Systèmes d'Information***

Afin d'inscrire les SI dans une dynamique de modernisation et d'optimisation, la FFN a souhaité être accompagnée par une société d'expertise afin de mettre en place un audit et de définir la trajectoire à mettre en œuvre. La société IPPON a été retenue après appel d'offres.

Une cartographie des applications et une cartographie technique ont été réalisées. Au final, il a été constaté une grosse hétérogénéité de la manière dont les applications sont construites techniquement, d'autant plus que certaines applications ont été développées par des sous-traitants.

L'évaluation fonctionnelle a démontré un très haut niveau de maturité et d'adéquation aux besoins. La DSI est en maîtrise du fonctionnel et des attentes des membres de la FFN.

L'évaluation Applicative a démontré des applications qui servent la FFN.

Le découpage en applications, bien que fait au fil de l'eau durant les vingt dernières années, permet d'implémenter efficacement l'architecture fonctionnelle. Il y a certes des adhérences entre quelques applications car elles sont modules d'une même application et quelques dissonances dues à la prise en charge de nouvelles disciplines, mais rien de grave dans l'ensemble.

L'attention doit être portée sur l'architecture technique :

Le SI est d'une très bonne et très riche qualité fonctionnelle, mais l'implémentation a été faite en souffrant d'un manque de maturité technique et de temps. Le manque de maturité technique se ressent dans le choix de la technologie, les multiples versions de php ne sont pas adaptées à un SI de cette taille avec un tel trafic.

Concernant l'hébergement, il devrait être revu pour répondre aux besoins de scalabilité particulière de la FFN et être audité d'un point de vue sécurité.

Le principal frein à la modernisation et à l'optimisation du SI est le manque de moyens. Ce manque de temps a pour cause principale le fait que les membres de la DSI doivent à la fois s'occuper du développement de nouvelles fonctionnalités, la maintenance d'applications vieillissantes, le support aux utilisateurs, la prise en compte de nouvelles réglementations et tout cela, en même temps.

Il n'y a de processus formalisés et suivis par tous, DSI, direction, et élus, qui permettent de prioriser les tâches, de connaître les impacts d'une demande, et donc de planifier le travail de tous.

Il ne s'agit évidemment pas d'une volonté de mal faire, mais il n'y a pas encore eu, à tout niveau, la prise de conscience de la charge de travail et de l'organisation nécessaire au bon fonctionnement d'une DSI : il ne s'agit pas d'une fonction support, une DSI doit être le bras armé de la FFN et c'est en pleine conscience des charges, impacts et priorités que cette dernière doit la piloter.

Dans l'ensemble, la qualité globale du code n'est pas mauvaise. Il y a des bugs et quelques vulnérabilités mais la charge de travail estimée est faible au regard de la durée des développements de l'application.

L'extraction du modèle de données du SI représente un fichier de 99000 lignes, sans les données. À titre de comparaison, le même fichier pour une application, de taille équivalent à une application d'un tel SI, sans CRM, contient 100 à 200 lignes. Ramené aux 25 applications on attendrait environ 5000 lignes. La différence est liée aux CMS utilisés comme support aux applications. La taille du fichier le rend inexploitable par les outils standards d'analyse de schéma et par une étude humaine du contenu.

En l'état, une externalisation des développements n'est pas réaliste. La complexité technique couplée au manque de documentations techniques et fonctionnelles ne permet pas un passage simple à des équipes externes.

En résumé le SI de la Fédération Française de Natation est un ensemble de 25 applications créées et maintenues depuis 1999, imaginé et réalisé par des passionnés de natations pour des passionnés et globalement adaptées aux besoins.

Même si aujourd'hui elles forment un tout, cohérent au service de la vision de la FFN, leur maintien en condition opérationnelle ainsi que la prise en compte des modifications se fait au prix d'un effort toujours plus grand des équipes.

Les technologies obsolètes, la course en avant aux nouvelles fonctionnalités/normes au détriment de la consolidation de l'existant ont amené les applications dans un tel état de complexité que l'équipe en place ne sera plus en capacité de faire son travail.

Le problème n'est pas que lié au nombre de personne dans l'équipe, donc à sa capacité de production, mais à l'état général du SI, aussi bien au niveau applicatif que technique, la partie fonctionnelle étant quant à elle maîtrisée. Il est nécessaire de faire un pas de recul, de restructurer le parc applicatif, de normaliser les méthodes, outils et langages utilisés afin qu'il soit encore plus à même de supporter la vision de la FFN.

Le plan d'actions fédéral proposé :

- Mettre fin à la dépendance totale du SI à ses créateurs
- Réécrire totalement le système sur 2020-2024

- Conserver l'ensemble de ses fonctionnalités et profiter de la réécriture pour y apporter plus de souplesse et de possibilités de délégation

La maîtrise du fonctionnel est la deuxième étape. L'ensemble des 25 applications ne possèdent pas de livrets techniques.

La manière la plus efficace de faire est d'utiliser des ateliers contenant tous les acteurs via des ateliers de type Event Storming (atelier de modélisation des fonctionnalités) - 1 à 2 jours par application.

Le début des travaux est fixé en octobre 2020 et durera une année, à raison d'un toutes les 2 semaines.

Pour ce qui est de la maîtrise de la gestion des données, une réflexion doit être menée sur qui a accès aux données et en corolaire, sur la monétisation de notre système d'information :

- Monétisation – étude marketing
- Marque blanche : type Tunisie, pays de la Francophonie, etc
- Vente de données : type BeSport, l'Equipe
- Faire payer le système en fonction de l'utilisation

Enfin, quant à la préparation à la modernisation des pratiques, il est acté la mise en place :

- d'un support extranet professionnel (adjoint au RSI : Eric, support : Romain)
- d'une instance mensuelle de priorisation des demandes

### **Le coût de la réforme :**

Qu'il soit fait en interne, via des consultants pour la Fédération ou externalisé (ou les 3), la maintenance du système actuel et la réécriture ne peuvent pas se faire à effectif constant. Au regard de l'orientation prise, il faut mobiliser au maximum entre 1.6 M€ et 2 M€ sur 4 ans. Cette enveloppe est bien évidemment un maximum, qui sera largement affiné après les appels d'offres. L'idée est de mobiliser 125 k€ annuel sur le budget fédéral, et de mettre à contribution les ligues à hauteur maximale de 375 k€ par an pour 4 ans. Cette participation sera affinée en 2021 une fois les offres obtenues.

Dominique Lefebvre adhère tout à fait à ces constats. La mise à jour des connaissances en même temps que le développement est impossible. De plus un système d'information ne vit que si on l'alimente correctement sur tous les vecteurs d'information en même temps. Il souhaite par ailleurs des précisions sur le type d'externalisation choisie.

Laurent Cuibini confirme que l'architecture est au cœur de la réflexion ; avoir un schéma intelligent est le plus difficile à réaliser. En ce qui concerne l'externalisation, la solution sera hybride et concertée. Des professionnels seront là pour nous guider.

En ce qui concerne la monétisation Patrick Trioen souhaite des précisions sur l'intention de « faire payer le système en fonction de l'utilisation ».

Laurent Cuibini rappelle qu'une des premières hypothèses, abandonnée depuis, était de définir une petite participation sur les engagements. Aujourd'hui, nous nous orientons davantage vers une participation collective. Une autre piste serait de faire payer l'utilisation de nos données aux sociétés extérieures qui souhaitent exploiter notre base. Il confirme que l'option d'un logiciel Extranet basique avec une option payante n'est absolument pas envisagée.

### **13.3 - Audit Formation**

Laurent Cuibini présente le rapport global du Cabinet Conseil AMNYOS choisi pour l'accompagnement de la FFN dans sa démarche de formalisation de son projet stratégique pour l'INFAN et pour la formation en général.

L'idée était de se dire que la FFN est globalement critiqué sur l'INFAN et sur sa stratégie de formations, que ce secteur est en complète mutation et que des possibilités sont ouvertes au niveau de l'Apprentissage.

Les diagnostics ont été faits et plusieurs cartographies de nos formations et d'architecture de nos diplômes ont été produites. Les diplômes d'Etat ont tendance à disparaître et les diplômes fédéraux ne sont pas adaptés pour aller chercher des financements de la formation.

Il ressort des faiblesses de notre système une architecture de nos diplômes globalement incomplète et difficile à lire, dans un secteur très concurrentiel.

En termes de préconisations, la Fédération doit :

- Construire et partager sa stratégie en matière de formation et d'apprentissage : quels enjeux en termes de métiers (éducateurs, surveillants de baignades, directeurs de piscines ?), en termes de volumes et selon quels territoires ? au niveau fédéral (volet sport et développement) et au niveau partenarial
- Simplifier collectivement l'offre de formation et la rendre accessible ; reposer la logique des certifications au regard de la finalité de la formation : pour qui, avec quelle ampleur des besoins, quel potentiel, avec quels contenus ?
- Mettre en place un pilotage global et un suivi fédéral de l'activité formation
- Se doter des compétences nécessaires pour la mise en œuvre du projet fédéral pour la formation (direction INFAN). Une des première étape mise en place est le recrutement en cours d'un(e) chargé(e) des formations professionnelles spécialisé dans l'apprentissage.

En conclusion, il faut :

- Légitimer la FFN comme acteur central et incontournable en matière de contenu de formation et type de certification pour le secteur des activités aquatiques et de natation
- Simplifier l'architecture de la filière de formation et diversifier les modalités d'accès à la formation (formation initiale, formation continue et apprentissage, contrats d'alternance)

Comment ? :

- En créant un groupe « projet » FFN associant Présidents de Ligue et ERFAN (volontaires)
- En partageant les ambitions avec les responsables territoriaux et disciplinaires :
- En écrivant une stratégie devant intégrer les objectifs donnés à la formation, les moyens que se donne la FFN pour atteindre les objectifs et les acteurs et partenaires associés
- Parallèlement en identifiant les besoins en compétences des employeurs

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Patrick Gastou se dit tout à fait d'accord avec ce constat notamment sur la lisibilité du métier. Aujourd'hui la fédération est totalement dépendante du Ministère qui décide des compétences de l'ensemble. La FFN a déjà essayé de contourner le système en créant les diplômes fédéraux afin de créer des passerelles et une identité fédérale. Il évoque également la problématique de la surveillance qui pourrait permettre aux ERFAN de rééquilibrer leurs budgets. Malheureusement toutes les tentatives à ce jour de construire un agrément de la surveillance ont échoué. L'implication des départements et des régions nous permettrait de ne plus être dépendants des systèmes tels que la Croix Rouge.

Laurent Ciubini répond que les diplômes d'Etat tendent à terme à disparaître au profit de titres. Il faut se servir des territoires dans lesquels les ERFAN fonctionnent très bien afin de faire évoluer notre système global. En ce qui concerne la surveillance, il informe que l'Etat a donné son accord de principe et que la Fédération l'a inscrit dans ses statuts. La progression pédagogique vers cette compétence est logique et la Fédération a bien conscience que cette compétence lui manque.

Christiane Guérin insiste sur le fait qu'il est indispensable de partager les compétences et les idées émanant des territoires.

## **14. - Comptes financiers de l'année 2019**

---

- ***Présentation du rapport de gestion par Marie Le Ber***

Les comptes ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes au cours de la semaine du 2 mars 2020 par les cabinets Audit'RS, représenté par Mme Raphaële Terquem et FGH, représenté par M. Georges de Bondy.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été arrêtés lors du Comité Directeur du 29 mai 2020 et sont proposés pour approbation lors de cette Assemblée Générale, reportée pour raisons sanitaires à ce jour.

Le budget 2020 a été établi en mai en fonction de la connaissance des impacts de la crise sanitaire à cette date.

## Les faits marquants de l'exercice 2019 :

### ✓ La Réforme de la licence :

Saison	Nombre de licences	Licences en valeur (FFN)	Impact comptable sur l'exercice 2019		
			Part FFN + Ligues	Part Ligues	Impact net
2018/2019 (12 mois)	374 293 licences dont 9 014 migration	5 284 442 € (4 614 257 € au 15/03/2019)	6 420 810 €	2 493 033 €	3 927 777 €
2019/2020 (données au 15/05/2020) 11,5 mois	360 561 licences dont 6 802 migrations	5 102 411 €	2 567 990 €	1 015 082 €	1 552 908 €
			<b>8 988 798 €</b>	<b>3 508 115 €</b>	<b>5 480 685 €</b>

### ✓ La mise en place de LEMONWAY depuis la saison 2018/2019 :

Depuis le début de la saison 2018/2019, la FFN collecte les parts régionales et fédérales des licences, pour reverser automatiquement via son prestataire Lemonway, la part revenant à la ligue. Impact en année pleine sur l'exercice 2019 (contre seulement 3,5 mois en 2018) :

- Impact de présentation sur le compte de résultat : augmentation des produits d'exploitation (collecte de la totalité des licences) et augmentation des charges d'exploitation (reversement de la part régionale aux ligues) de 3 508 115 €.
- Frais LemonWay (prestataire en charge des encaissements) impactant les comptes 2019 : 36 k€.

### ✓ La vente de l'ancien siège social de Pantin (Tour Essor) :

- Vente du 18ème étage le 16 janvier 2019 pour un montant de 1 400 k€
- Vente du 14ème étage le 23 décembre 2019 pour un montant de 1 065 k€

Soit un total de **2 465 k€**

- La valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés s'élève à 2 208 k€

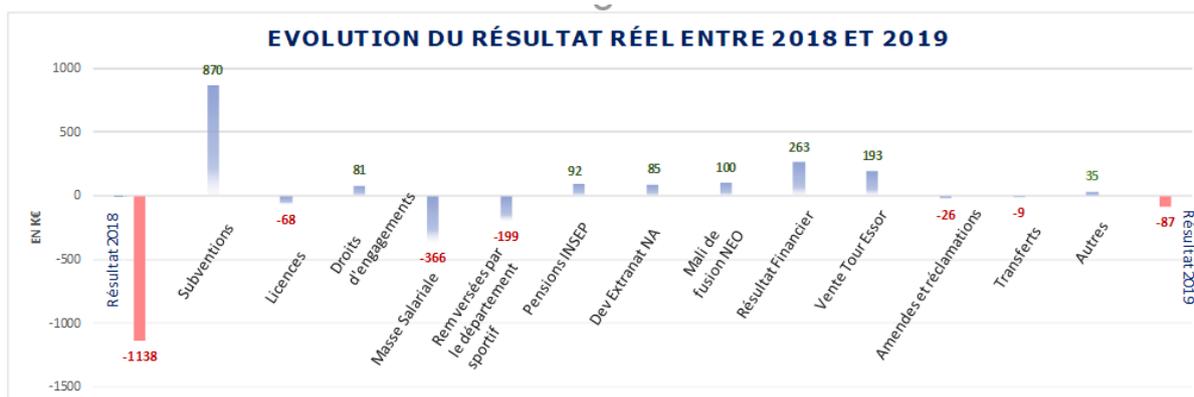
Soit une **plus-value de cession de 257 k€**

- Impact sur nos comptes 2019 lié à la conservation de cet ensemble immobilier :
- <87 k€> de charges de copropriété
- <30 k€> de taxe foncière
- <27 k€> de dotation aux amortissements des aménagements de la tour
- <8 k€> d'électricité
- 30 k€ d'indemnité d'immobilisation sur la vente avortée du 14ème étage au cours de l'été 2019
- 58 k€ de refacturation de charges de copropriété, électricités et indemnité d'occupation
- Soit un total de <64 k€>
- L'impact positif sur nos comptes 2019 s'élève à **193 k€**

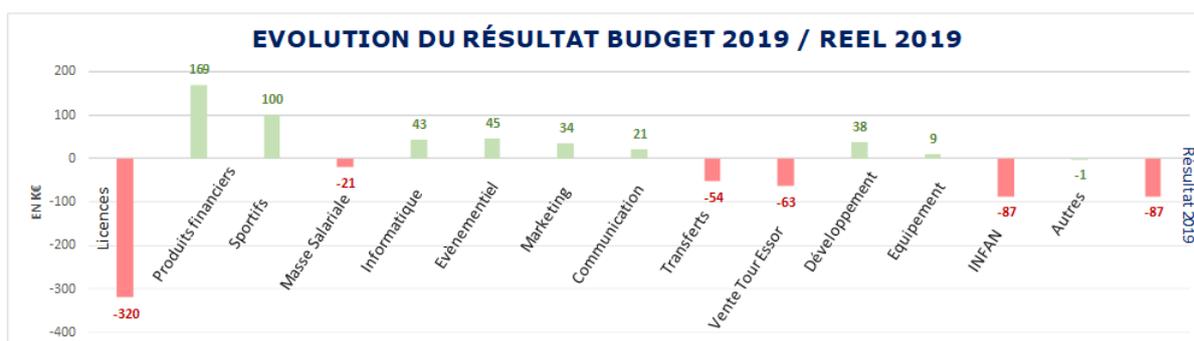
## Les résultats de l'exercice 2019 :

✓ Résultat de la fédération au 31.12.2019 : **<87 k€>**

✓ Evolution du résultat – Réel 2018 / Réel 2019 :



✓ Evolution du résultat – Budget 2019 / Réel 2019 :



Le compte de résultat FFN au 31/12/2019 ainsi que le résultat par secteur sont ensuite présentés (**cf tableaux en annexe**).

#### Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires net s'élève à 4078 k€ (+10 % par rapport à 2018). Cette augmentation s'explique par l'augmentation des pensions INSEP refacturées aux athlètes et aux clubs (changement du mode de facturation + impact en année pleine du souhait de regrouper les EDF sur ce site) et par l'augmentation des droits d'engagements (impact net de 81 k€)

#### Masse salariale :

L'augmentation de la masse salariale (+ 565 k€) est conforme au budget et se décompose comme suit :  
 1/ une augmentation globale sur les rémunérations versées par le département sportif de 199 k€ issues d'  
 (i) une augmentation des indemnités versées aux CTS de l'ordre de 50 k€, et (ii) une augmentation des vacances médicales de 44 k€ et (iii) le versement d'une prime exceptionnelle à l'encadrement des JO 2020 (105 k€).  
 2/ une augmentation de la masse salariale de 366 k€ s'expliquant par (i) la reprise des 2 salariés de NEO suite à la TUP en 2018 (impact estimé à 129 k€), à (ii) une augmentation de 2% du SMC (impact estimé à 75 k€), (iii) l'arrivée de 2 cadres en août 2018 (impact de 78 k€), et (iv) le versement de la prime olympique des 4 dernières années pour 22 k€. Le solde de 94 k€ est lié aux embauches et aux réévaluations individuelles prévues au budget.

#### Résultat financier :

Le résultat financier de 259 k€ s'explique principalement par la vente du contrat de capitalisation détenu par la fédération au cours de l'année générant une plus-value de 247 k€.

### **Secteur INFAN :**

Le résultat net de l'INFAN est déficitaire à hauteur de 127 k€ (contre 80 k€ en 2018 et 58 k€ prévu au budget). Cette dégradation s'explique principalement par une diminution des inscriptions aux formations, alors que les charges fixes perdurent. Le résultat est également impacté par la vente tardive de la Tour Essor impactant sensiblement les frais généraux de l'INFAN.

### **Secteur Horizons Natation :**

Le résultat net d'Horizons Natation s'élève à 58 k€ (contre -279 k€ en 2018). Pour rappel, le résultat déficitaire 2018 était dû à la TUP de la société NEO (impact de - 305 k€ comptabilisé pour 100 k€ en résultat financier et pour 205 k€ en résultat d'exploitation).

Les variations importantes observées concernent la reprise de l'activité événementiel au niveau de la fédération, via son secteur Horizons Natation, venant majorer les dépenses de 846 k€ et les recettes de 643 k€.

### **Secteur FFN :**

Le résultat net du secteur FFN s'élève à -18 k€ (contre -777 k€ en 2018 et 38 k€ au budget 2019). Ce résultat déficitaire s'explique par un retard sur le secteur fédéral par rapport au budget essentiellement lié aux licences et à l'impact de la vente tardive de la Tour Essor.

Ce retard a été porté par une amélioration du résultat sur le secteur sportif issue principalement d'une hausse des droits d'engagements et d'une prise en charge importantes par les instances internationales de certaines actions (les mondiaux de Gwangju par exemple).

Bernard Dalmon précise que l'ensemble des économies réalisées par les services fédéraux, ont permis de revoir à la baisse le budget prévu sur les licences, et ce malgré la baisse constatée sur le département INFAN de -87K€.

- ***Rapport des contrôleurs aux comptes***

Richard Lagrave donne lecture du rapport de la commission de contrôle financier 2019 (en annexe).

Dans un souci de transparence, Bernard Dalmon rappelle que le Grand Livre est à la disposition de tous sur simple demande.

- ***Rapport des commissaires aux comptes***

Georges de Bondy fait un rappel sur la mission du commissaire aux comptes, qu'il partage avec Raphaële Terquem et présente les points d'audit justifiant des appréciations des commissaires aux comptes et l'opinion sur les comptes annuels (en annexe).

A noter que le résultat de cette année est meilleur que celui de l'année dernière, conséquence d'un résultat financier exceptionnel significatif. L'exploitation reste néanmoins déficitaire. Une attention toute particulière sera donc portée au budget 2020.

Georges de Bondy remercie Marie le Ber pour son travail durant ces 2 années passées à la Fédération.

Patrick Gastou revient sur la demande des contrôleurs aux comptes de faire apparaître certaines recettes dans la rubrique « aide aux résultats ». Attention que cette rubrique n'entre pas dans les subventions car cela augmenterait les subventions et mettrait les clubs en difficulté.

- ***Approbation des comptes annuels clos au 31/12/2019 et affectation du résultat de l'exercice***

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice, soit - 86 994 €, au report à nouveau, afin de porter ce dernier à - 504 905 €

***Résultats du vote :***

***Pour : (852 voix)***

***Contre : (0 voix)***

***Abstention : (0 voix)***

## ***Les comptes annuels et l'affectation au report à nouveau sont approuvés***

- ***Quitus au comité de direction***

***Résultats du vote :***

***Pour : (852 voix)***

*Contre : (0 voix)*

*Abstention : (0 voix)*

***Quitus est donné au comité de direction pour l'année 2019.***

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, Bernard Dalmon présente Alexandra Laboucheix qui succède à Marie Le Ber, qui quittera ses fonctions ce samedi 19 septembre pour d'autres projets professionnels. Il la remercie pour le travail réalisé et pour la confiance partagée et lui souhaite le meilleur et toute la réussite pour la suite.

Alexandra Laboucheix se présente à l'Assemblée. Elle se dit ravie d'intégrer la famille de la natation après avoir travaillé durant 2 ans à la Fédération Française de Rugby dans la fonction financière. Elle remercie chacun pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et Marie le Ber pour sa formation « express » mais très complète.

Marie Le Ber exprime tout le plaisir qu'elle a eu de travailler durant ces deux dernières années enrichissantes passées au sein de la Fédération. Elle restera toujours active sur les événements fédéraux, auxquels elle adhère totalement.

### **15. - Présentation et validation du projet des droits de transfert**

---

Laurent Viquerat rappelle les raisons ayant conduit à l'écriture de ce projet :

- Les clubs formateurs ne sont pas assez récompensés
  - o Partage des droits de transfert avec la Fédération
  - o Perte de leurs nageurs au bénéfice des CAF ou clubs excellences
- Les listes ministérielles ne représentent pas toujours la valeur intrinsèque du nageur
  - o Pour les SHN : classement dans une compétition internationale
  - o Pour le collectif national : participation à une compétition internationale ou référence chronométrique
  - o Espoirs : à partir des rankings (5 premiers de chaque épreuve)
- Le calendrier engendre des problèmes
  - o Prise de la licence à partir du 1er septembre
  - o Date de parution des listes ministérielles le 1er novembre

Actuellement, les droits de transfert concernent uniquement les nageurs appartenant à une liste ministérielle, sont reversés au club quitté, leur intégralité uniquement pour la liste élite, au club quitté et pour les autres listes répartition 50%/50% entre le club quitté et la FFN.

Le projet s'oriente avec un autre référentiel que les listes de Haut Niveau, à savoir l'Indice Mondial de performance (IMP) à partir duquel sont créées des catégories de performances, à partir desquelles sont listés les sportifs.

La proposition aujourd'hui est que si un nageur venait à changer de club durant l'année, les droits de transfert seront calculés en fonction de :

- La date de la demande
- La dernière performance réalisée si cette dernière est meilleure que celle de la saison précédente

La répartition des droits de transferts se feront de la manière suivante :

- Les clubs concernés : le club quitté et tous les clubs précédents
- L'âge de départ pour le calcul des droits de transfert : 11 ans pour les filles et 12 ans pour les garçons
- Répartition des droits de transfert entre tous les clubs, au prorata du nombre de saisons (entières) passées au sein de chaque club

- Payable au changement de club

Les grilles de catégories sont présentées. 10 catégories ont été créées, tenant compte de l'IMP et de l'âge. En moyenne par pourcentage d'IMP, nous avons 20 à 25 nageurs. 214 nageurs sont répertoriés, ce qui est inférieur aux nageurs listés, notamment à cause de la catégorie Espoir.

Ce projet novateur met en valeur la performance sportive ; elle ne remet pas en question la mise en liste ministérielle des nageurs. Le but est de récompenser tous les clubs à la juste valeur du sportif. Par rapport à une référence chronométrique et la mise en liste ministérielle, on peut avoir des grandes disparités.

En ce qui concerne les autres disciplines, non chronométrées, l'évaluation de la performance est plus complexe. Une réflexion a été menée. Il a été demandé à chaque directeur de discipline d'effectuer une liste qui sera communiquée au ministère, validée par la Fédération ; dès le 1<sup>er</sup> septembre, un droit de transfert pourra être demandé par l'ensemble des disciplines à partir des listes fédérales.

Il est précisé que ce projet ne concerne pas uniquement les nageurs français, mais également les nageurs étrangers licenciés en France. Auquel cas le prorata correspondant aux années passées hors de France ira dans un fonds qui servira à financer la partie accession du PPF.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Christiane Guérin félicite Laurent Viquerat pour cet important travail ainsi que l'ensemble des personnes qui y ont contribué.

Pour Gilles Sézional la présentation de ce projet est l'exemple même des compétences que l'on peut partager sur un même sujet.

Jean-Paul Narce se rallie à ces félicitations. Ce projet va dans une très bonne voie pour la Fédération et en faveur des clubs qui travaillent au quotidien. Il donne l'exemple d'un nageur qui a été formé pendant 8 ans et qui part à l'étranger. Le club perd-il le bénéfice de son transfert et si le nageur revient au bout de quelques années qu'advient-il ?

Laurent Viquerat répond que ce cas de figure n'est pas très fréquent. D'autant plus que les nageurs qui sont partis nager à l'étranger ont toujours gardé une licence en France. Certains nageurs français sont à l'étranger et ne sont pas encore licenciés en France. Il cite l'exemple d'une nageuse française à l'étranger qui a réalisé une performance et qui n'a pas pu la valider car non licenciée en France. Nous nous laissons encore un temps de réflexion afin de déterminer tous les cas de figure qui pourraient survenir. Les situations seront traitées au cas par cas.

Jean-Luc Manaudou prend l'exemple un nageur qui fait 4 à 6 ans dans un club A et ne performe pas particulièrement et qui part 2 ans dans un club B et réalise des performances, puis part dans un club C ; est-ce normal, d'un point de vue sportif, que le club A perçoive les droits de formation ?

Laurent Viquerat explique que ce cas de figure a été examiné. Il est assez compliqué de définir les critères de définition du travail réalisé par les clubs formateurs. Dans ce cas précis, il faudrait démontrer que le travail réalisé durant les 4 ou 6 premières années n'a servi à rien. Certes, le système n'est pas parfait et nous allons peut-être quelquefois valoriser des clubs qui le méritent moins. En revanche, ces clubs bénéficieront au moins de quelque chose qu'ils n'avaient pas eu avant. Il reste néanmoins à l'écoute de toutes les idées qui pourraient lui être proposées afin d'améliorer ce système.

Gilles Sézional rappelle qu'il était important de trouver une place aux clubs formateurs. La majorité des nageurs de haut niveau ont été formés dans un petit club. L'ascenseur doit leur être renvoyé. La filière de formation doit être reconnue. Ce palier est essentiel si l'on veut nourrir l'excellence.

Jérôme Augé soulève le problème d'un transfert qui interviendrait après une fusion de clubs. Le club quitté, qui a fusionné ne toucherait pas l'aide.

Laurent Ciubini répond que ce cas de figure sera étudié et pris en compte.

La réforme des droits de transfert est mise au vote de l'Assemblée.

Résultats du vote :  
Pour : (852 voix)  
Contre : (0 voix)  
Abstention : (0 voix)

*La réforme des droits de transfert est validée.*

## **16. - Présentation du règlement financier 2020/2021 et du budget prévisionnel de l'exercice 2020**

- **Approbation du règlement financier 2020/2021 (en annexe)**

Marie le Ber présente les principales modifications apportées au règlement financier 2020/2021.

### **Règlement financier des 5 disciplines :**

#### **Eau Libre – Coupe de France :**

- Participation à une étape de la Coupe de France : 450 € par étape.
- Cette participation inclut :
  - o L'assistance logistique de la fédération assurant la bonne tenue des étapes
  - o La dotation matérielle sur la finale
  - o La mise à disposition d'extraNat EL pour la collecte des engagements (incluant l'assistance)
  - o La mise à disposition des résultats sur extraNat
  - o La création du visuel de la Coupe de France
  - o La participation aux primes du classement final

#### **Water-Polo :**

- Intégration d'un échéancier de paiement en 3 fois des engagements : 1er septembre, 14 janvier et 1er mai
- Détermination du droit d'engagement de 1 800 € du Challenge National U15 masculin ;
- Réduction du droit d'engagement des phases finales U15 et U17 masculines à 750 € ;
- Création de la Coupe de France U17 Masculin avec un droit d'engagement de 700 € ;
- Suppression du complément d'engagement complémentaire à verser en cas de non-respect du quota de joueur non sélectionnable ;
- Augmentation des diverses pénalités de 100 € à 200 € ;
- Création de pénalités à 200 € en cas de (i) défaut de réalisation du live-scoring et des statistiques et (ii) défaut d'installation de la flying substitution (pour les championnats Elite) ;
- En l'absence de déclaration d'arbitre au cours de la saison et au plus tard le 1er mars, une pénalité de 1 000 € sera appliquée ;
- Défaut de dépôt des vidéos des rencontres sur la plateforme fédérale : passage des pénalités à 500 € (au lieu de 300 €) en cas de manquement et de 300 € en cas de dépôt non conforme ;
- Intégration d'une pénalité financière en cas d'absence ou de mauvaise transmission des données administratives des joueurs Elite sur le site Elite : 100 € par semaine de retard ;
- Données relatives aux joueurs non sélectionnables : réintégré au niveau des tarifs fédéraux, en commun avec l'ensemble des disciplines.

### **Tarifs fédéraux :**

#### **Modalités de labellisation 2020 :**

- Label développement :
  - o Aide financière calculée en fonction du nombre de licenciés dans le club et le nombre de mention délivrées
  - o Aide à la communication
- Label Performance – PPF :
  - o Aide à la communication
- Les modalités d'attribution des labels 2021 seront validées en Comité Directeur

#### **Licences :**

- Mise à jour des tarifs de l'assurance, inclus dans la tarification de nos licences : augmentation de la responsabilité civile de 0,10 cts à 0,15 cts, passant le tarif par licencié de 0,26 cts à 0,31 cts

- Modification de la saison sportive : 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- Changement de dénomination de la licence Animation en licence Découverte
- Intégration d'une mention relative à la gratuité des migrations

**Droits de transfert :**

- Intégration du nouveau concept relatif à la Natation Course qui vient d'être présenté
- La réflexion est en cours en lien avec la Direction Technique Nationale et les différentes commissions sportives sur les autres disciplines. Dans l'attente et afin d'harmoniser la date de prise en compte du transfert au 1er septembre, des listes fédérales de HN ont été implémentées.

**Droits d'entrée :**

- Création d'une notion de droit d'entrée relative à la première licence FFN pour les nageurs non sélectionnables en équipe de France

**Note de frais :**

- Intégration de la nouvelle méthode de remboursement : CARLAPIC et suppression de l'obligation d'envoi des justificatifs papiers.

En ce qui concerne l'intégration de la mention relative à la « gratuité des migrations », Michel Sauget fait qu'il serait préférable de dire qu'il n'y a pas de surcout.

La terminologie est correcte dans le règlement financier, c'est la présentation de ce point qui n'était pas bonne.

Benjamin Mercier se dit surpris que l'on applique un droit d'entrée pour un nageur non sélectionnable en équipe de France au regard des problèmes rencontrés par le Water-Polo avec l'Arrêt Bosman.

Antoine Durand explique que cette règle s'applique aux extra-communautaires et aux personnes qui n'ont pas de contrat de travail. Cela est précisé dans le règlement financier.

Michel Metay estime que l'augmentation des pénalités pour le Water-Polo est excessive. Notamment, une mauvaise transmission du live-scoring est souvent due à des difficultés rencontrées. D'autre part, il trouve que la suppression du complément d'engagement complémentaire à verser en cas de non-respect du quota de joueurs non sélectionnables va à l'encontre de ce qui vient d'être proposé pour la saison prochaine. Cela lui paraît un peu violent de dire que cette année tout est permis et que l'année suivante toutes les portes se referment.

Julien Issoulié explique que ces pénalités ont pour objectif de contraindre les clubs à plus de sérieux et à permettre la valorisation et la communication du championnat auprès des médias au même moment. La qualité et le respect des délais de dépôt des vidéos sont primordiaux afin de gommer les inégalités entre les clubs. En ce qui concerne l'augmentation des pénalités elle a pour but d'éviter au salarié qui gère le Championnat de courir après les retours de matches. L'objectif n'est pas de mettre des pénalités mais bien de valoriser le Championnat. Pour répondre à la question relative aux quotas de joueurs non-sélectionnables, la Fédération ne veut pas contraindre les clubs dès la première année. En revanche, l'année prochaine la règle sera appliquée.

Laurent Ciubini rappelle que la plateforme du live-scoring a coûté 35000€ et a été créée à la demande des clubs. Si la pédagogie ne fonctionne pas au bout de 2 ans, la pénalité sera appliquée.

Le règlement financier de la saison 2020-2021 est mis au vote de l'Assemblée.

Résultats du vote :

**Pour : (838 voix)**

Contre : (0 voix)

**Abstentions : (14 voix) Michel Metay**

***Le règlement financier de la saison 2020/2021 est approuvé***

- ***Approbation du Budget prévisionnel 2020***

Une première version de budget avait été réalisée au 15 mars 2020 en prévision de la tenue du Comité Directeur validant ce budget le 22 mars 2020. Ce budget a finalement été revu au 15 mai 2020 au regard de

la crise sanitaire débutée en mars 2020. Il a donc été préparé au mieux de la connaissance des éléments relatifs au COVID à fin mai impactant les calendriers et de fait les finances de la fédération.

Les budgets par secteur ainsi que les hypothèses retenues sont détaillés (voir tableaux en annexe).

**INFAN :** Prévision d'un déficit de -122 999 K€

- Augmentation des inscriptions sur les BF et NFS
- Diminution des formés BF5/DES : formation longue sur 2 exercices, peu d'inscription reçue à date
- Formation continue des disciplines : peu comparable avec 2019 car les coûts étaient dans les disciplines (budget du sportif). Réaffectation des coûts à l'INFAN à compter de 2020.
- Diminution des frais généraux : absence d'impact des frais liés à la Tour Essor

**Horizons Natation :**

- Fort impact du COVID-19 sur le budget HN.
- Dépenses marketing : augmentation du budget sur les actions de Water-Polo et suppression des budgets initialement prévus pour les JO.
- Recettes marketing : réévaluation à la baisse des partenariats Equipementiers et des droits TV. Prise en compte de l'impact négatif liée à la crise sanitaire actuelle sur nos contrats en cours.
- Communication : budget en diminution en lien avec les annulations importantes de compétitions.
- Boutique : en croissance avec développement d'une activité d'abonnement relative à des programmes d'entraînements.
- Événementiel : Organisation des CF (21 k€), Tournée EDF AC (60 k€), EDF AC Paris (14 k€), Open de Natation Artistique (32 k€), et organisation d'une course de Natation Obstacle à Paris (10 k€)
- Edition : 2 numéros ont été réalisés en numérique permettant d'anticiper une baisse des frais d'impression
- Diminution des frais généraux : absence d'impact des frais liés à la Tour Essor.

**Convention Pluriannuelle d'Objectifs :**

- Stabilité sur l'ENF, la Natation Santé, les activités estivales, structuration des ERFAN, management et pilotage des CTS et l'application mobile.
- « J'Apprends à Nager » : Augmentation du nombre de licenciés et passage du reversement aux clubs à 10 €.
- Plan Aisance Aquatique : mise en place d'une formation nationale en janvier 2020 et déploiement des formations prises en charge par la fédération et dotation financière pouvant aller jusqu'à 6 k€ (sur présentation des justificatifs).
- Diminution des aides versées dans le cadre de la labellisation : rationalisation avec les aides déjà versées dans le cadre du PPF.
- FOAD : Mise à disposition de la plateforme Claroline aux ERFAN ainsi que d'un espace de stockage de vidéo (avec une prise en charge des ERFAN).
- Diminution de l'enveloppe relative aux aides au DOMTOM en lien avec les annulations d'événements fédéraux en 2020.  
Laurent informe que l'enveloppe de 30 000 Euros non distribuée fera l'objet d'un appel à projets auprès des 6 territoires outremer.

**Haute Performance :**

Malgré une saison qui bascule en 2021, les conditions d'accompagnement des athlètes préparant les JO sont intégrées dans des hypothèses de stages et compétitions nécessaires à la reprise et à une préparation optimale.

La haute performance accompagnée par l'Etat avec une subvention à 3 165 000 € voit la part fédérale largement abaissée compte tenu des reports et annulations de l'année 2020. Des fonds dédiés importants seront repositionnés en 2021.

- Dans toutes les disciplines un accompagnement recentré sur la fin de saison (juillet à décembre) pour les collectifs senior (et jeunes potentiels EDF senior)
- En Natation Course, maintien de l'accompagnement CAF et du projet IRMES.
- En Plongeon, réajustement à prévoir sur l'encadrement du CNE à l'INSEP.

- En Natation Artistique, récupération du budget « intervenants extérieurs » précédemment sur la ligne du PPF. Chez les jeunes, participation aux CM maintenus à ce jour à défaut des CE
- En Water-Polo, pas d'action sur les collectifs jeunes -saison annulée-
- Pour le PPF, maintien des actions avec un recentrage sur la haute performance et l'excellence avec les AP / les clubs d'excellence et les CNE / la préparation mentale
- Pour le médical, maintien avec prise en compte des examens nécessaires à la reprise de l'entraînement.

#### **Fédéral :**

A noter une diminution générale du résultat en lien avec une baisse importante de l'hypothèse licences en lien avec la situation actuelle : objectif positionné à 5 180 k€.

- Informatique : budget en légère augmentation en lien avec les renouvellements de matériels à réaliser
- Masse salariale : augmentation globale en lien principalement avec l'augmentation de 1,5% du SMC. Cette augmentation est compensée par les prévisions de départ de salariés sur la période, ainsi que par les mesures de chômage partiel mise en œuvre dans le cadre du COVID-19.
- Réunions : une importante diminution est prise en compte en lien avec la tenue des instances principalement en visio au regard de la situation actuelle.
- Locations / Frais généraux : stabilité, il s'agit de charges fixes sur lequel nous avons peu de marge de manœuvre.

Bernard Dalmon confirme que le gros risque réside sur la prise de la licence, dont la baisse est estimée à 30 % par le Ministère.

### **Samedi 19 septembre 2020**

**8h30** – Début des travaux

#### **17. - Présentation des programmes et calendriers sportifs 2020 /2021**

Christiane Guérin rappelle que tous les programmes sportifs sont votés en Comité Directeur. L'Assemblée Générale valide les orientations.

Le powerpoint de présentation complet est joint au présent procès-verbal.

##### **17.1 - Maîtres**

En préambule, Jimmy Persigant remercie Gilles Séziona et son équipe de lui avoir proposé il y a un an la présidence de la commission des maîtres ainsi que l'ensemble de la commission pour le travail accompli, chacun dans son domaine de compétence.

Il présente les innovations du programme de cette discipline pour la saison 2020/2021 :

- Championnats de France Interclubs à Tours :
  - o Intégration d'un circuit sprint avec un classement différent
  - o Création de 2 poules N1 et N2 avec deux classements différents
- Création d'un championnat de France Relais en web confrontation les 29 et 30 janvier 2021
  - o Organisation au niveau des Ligues, en bassin de 25m
  - o A ce jour seulement 3 lieux d'organisation : Toulouse, Bordeaux et Thionville.  
Jimmy Persigant lance un appel à candidatures afin de compléter ces 3 lieux avec 2 ou 3 organisations supplémentaires.
- Championnats de France N1 et N2 :
  - o N2 organisés en amont des N1, sur 3 jours avec 5 ou 6 réunions
  - o N1 organisés sur 4 jour avec 7 ou 8 réunions

- Les grilles ont été revues
- Remerciements au Lamentin et à Angers pour l'organisation des N1 et N2 Hiver.
- Championnats de France Eau Libre, à la fin des CF N1 Eté qui se tiendront à Canet-en-Roussillon
- Championnats de France Plongeon : il remercie Michel Sauget pour son aide dans ce projet de championnat promotionnel dirigé par Yvan Garcia
- Les Championnats de France Natation Artistique se tiendront à Colombes

Il lance un appel à candidature pour les compétitions non encore pourvues pour la saison 2020-2021. Pour conclure, il fait part de son souhait de créer un projet pour le Water-Polo des Maîtres pour lequel il souhaite s'entourer d'experts de la discipline.

### **17.2 - Natation estivale**

Joël Pineau rappelle le travail effectué en début de mandat sur la rénovation du programme de la Coupe de France qui devenait de moins en moins attractif pour les Ligues. La Commission en lien avec les Ligues de la Natation estivale a proposé de jumeler la Coupe de France avec un Critérium national afin d'augmenter le nombre de participants. Cette nouvelle formule a été organisée avec satisfaction à Pierrelatte en août 2019. Le programme prévu en 2020, avec quelques ajustements, annulé en raison des circonstances sanitaires, est reporté en 2021 en Pays de la Loire. 2020 a été une année blanche pour la natation estivale, sans classement.

### **17.3 – Point sur les conséquences de la crise sanitaire**

Avant de passer aux disciplines sportives, Julien Issoulié revient sur l'année frustrante vécue par les athlètes qui n'ont pu aller au bout des choses notamment en termes de préparation et d'engagement. Aucun bilan sportif n'est possible, l'été n'ayant pas existé. Les nageurs d'eau libre quant à eux enchainent une seconde saison où ils sont déjà qualifiés, tout en devant se reconcentrer sur une nouvelle année avant les Jeux Olympiques.

Par contre, ce délai supplémentaire est une opportunité de progresser encore pour les athlètes qui auraient été un peu justes, jeunes ou en collectif.

La période de confinement a généré différents temps d'échanges. Dans les premiers jours, la question a été que fait-on pour préparer les Jeux et que fait-on face aux sportifs ? (Entraînement, repos, soins, hygiène, alimentation, comportements/précautions).

Après l'annonce du report des Jeux et l'entrée dans le confinement, les tensions ont été apaisées et des échanges de fond sur plusieurs sujets ont été mis en place :

- Structuration des disciplines
- Apprentissages
- Critères de sélection
- Format des compétitions
- Organisation de la DTN

Un programme quotidien de préparation physique à faire à la maison a été mis en place à destination de tous les sportifs de la Fédération. Ainsi, Cécile Duchateau a produit 70 fiches à destination des sportifs, clubs mais également d'autres Fédérations.

Pour les SHN, une cellule pluridisciplinaire en charge de leur suivi a été créée, ainsi que des groupes WhatsApp et mise à disposition de boîtes à outils. L'objectif étant de rester en mouvement, de conserver le lien, de favoriser les échanges et de "contrôler" les effets du confinement.

Rémi Duhautois présente la cellule pluridisciplinaire dédiée au Haut Niveau composée de médecins, psychologues, kinésithérapeute, référent scientifique et membre de la DTN, dont Dominique Cupillard, Sébastien Le Garrec, Robin Pla, Christophe Cozzolino et Emilie Thiénot. Durant le confinement, il était important d'être fédérateur pour les sportifs SHN, d'où l'importance de cette cellule. Un questionnaire simple a été adressé aux SHN afin de recenser leur état durant le confinement. 200 à 400 réponses par semaine ont été reçues en provenance de 80 à 100 nageurs des EDF. Chaque retour a fait l'objet d'un suivi personnalisé, en lien avec les entraîneurs. Ce suivi sera pérennisé à l'avenir.

La période de confinement a également permis la mise en place d'autres initiatives :

- Interviews d'entraîneurs, d'athlètes, aspects techniques

- Réunions d'entraîneurs,
- Séances de PPG, d'analyses vidéo,
- Formations spécifiques sur les réseaux sociaux,
- Interventions de Double Mixte avec nos SHN

Et sur un ton un peu plus léger :

- Des cours de cuisine en visio
- Des clips à l'initiative des sportifs

Lors du retour à l'entraînement, la forme des athlètes est apparue meilleure que prévue, avec de la fraîcheur, de l'envie et de la motivation. Les champions savent s'adapter et voir le positif.

La Fédération a également contribué à la reprise des clubs avec l'écriture de protocoles sanitaires (guides de reprise / aménagement des bassins). Ces documents, élaborés par le Département Equipements, sont d'une grande qualité. Des négociations et collaborations ont également été menées avec l'Etat, l'Agence Nationale du Sport et les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les adaptations au programme sportif 2021, de nombreux échanges ont eu lieu avec la LEN et la FINA. Les programmes classiques ont été annulés. Reste des opportunités et des incertitudes (Championnats d'Europe Natation Artistique/Plongeon).

La compétition a néanmoins repris cet été, avec l'organisation de plusieurs actions :

- Meeting à Rome (Natation Course/Eau Libre)
- Championnat national italien d'Eau Libre
- Stages Juniors Natation Course à Font Romeu
- Stage EDF féminine WP à Mulhouse

#### ***17.4 – Point sur le Projet de Performance Fédéral***

Rémi Duhautois rappelle les choix initiaux forts de la création du PPF, à savoir donner la chance à toutes les disciplines et à toutes les ligues.

Aujourd'hui, à mi-chemin, nous sommes face à deux transitions importantes :

- A la demande de l'ANS, se tourner davantage vers l'Excellence
- Le traitement de l'enveloppe accession qui sera directement transmise par l'ANS

La DTN travaille déjà avec les partenaires, notamment l'ANS, sur ces nouvelles dispositions qui se concrétiseront au printemps 2021.

#### ***17.5 - Natation Course***

Richard Martinez présente le programme de la Natation Course pour la saison 2020-2021.

#### **Les rendez-vous internationaux**

De nombreuses incertitudes demeurent encore en raison de la crise sanitaire.

#### **Collectifs jeune et relève :**

- Coupe de la COMEN (lieu et date ?)
- Championnats d'Europe Juniors (Aberdeen ?) Filles 14-17 ans et Garçons 15-18 ans ?
- Championnats du Monde Juniors (lieu et date ?) Filles 14-17 ans - Garçons 15-18 ans ?

#### **Collectif senior :**

- FFN GOLDEN TOUR « Camille Muffat » #1 – Nice du 5 au 7 février 2021
- FFN GOLDEN TOUR « Camille Muffat » #2 - Marseille du 19 au 21 mars 2021
- Championnats d'Europe - Budapest (HUN) du 17 au 23 mai 2021
- Jeux Olympique de Tokyo 2020 du 24 juillet au 1er août 2021
- Action A" (Filles 18-19 ans et Garçons 19-20 ans) Fin juillet – début août (Lieu et date à confirmer)
- Universiades (CHI) du 18 au 29 août 2021

#### **Rappel de la qualification aux Jeux Olympiques**

Deux phases de qualification :

- 1ère Phase : du 10 décembre 2020 au 21 mars 2021 ouvrant la qualification dans la limite d'un nageur par épreuve, à condition d'avoir réalisé un temps de qualification sur la base du meilleur temps d'accès (séries ou ½ finales) en finale des deux derniers Jeux Olympiques de Londres et Rio

- 2ème Phase : lors des Championnats de France Elite de Chartres du 15 au 20 juin 2021, ouvrant la qualification dans la limite des places disponibles par épreuve à l'issue de la 1ère phase, au(x) meilleur(s) nageur(s) ayant réalisé en série un temps correspondant au standard B de la grille de qualification FINA et en finale le temps proposé par la Fédération pour se qualifier aux Jeux Olympiques de Tokyo.

### **Les modifications réglementaires**

- Dans un souci d'équité, prise en compte des performances sur les dernières saisons écoulées
- Mises à jour du règlement sportif :
  - o Délai de 24h00 dans le cadre de l'homologation d'un RCF au lieu de 72h00
  - o Modification du rôle et de l'organisation des jurys et des compétitions fédérales
  - o Précisions réglementaires sur les temps de passage
- Modifications des compétitions :
  - o Transformation des CF Elite en bassin de 25 m en bassin de 50 m
  - o Redéfinition de la participation des nageurs étrangers aux interclubs toutes catégories
- Redéfinition des critères d'appartenance COS et COR en raison du COVID-19
- Création des diplômes Avenir

### **Le calendrier 2020/2021**

- 10 au 13 décembre 2020 - Championnats de France ELITE Hiver – Saint-Raphaël
- 5 au 7 février 2021 – FFN Golden Tour Camille Muffat – Nice
- 19 au 21 mars 2021 – FFN Golden Tour Camille Muffat – Marseille
- 20 au 25 avril 2021 - Championnats de France Juniors – Chalon/Saône
- 11 au 15 mai 2021 - Championnats de France Nationale 2 – Melun
- 15 au 20 juin 2021 - Championnats de France ELITE – Chartres
- 7 au 11 juillet 2021 - Championnats de France Jeunes – Pau
- 17 au 22 juillet 2021 - Championnats de France OPEN d'Eté - Dunkerque

La Fédération doit maintenant intensifier le travail autour de ses nageurs pour pallier la difficulté de ses sportifs à suivre l'évolution du niveau international ; en se basant sur l'évolution comparée de l'indice national de performance (INP) et de l'indice mondial de performance (IMP) dans chaque épreuve dames et messieurs entre 2005 et 2019.

Des échanges doivent être initiés avec l'ANS pour faire évoluer la mise en liste des sportifs espoirs, voire des collectifs nationaux en s'appuyant sur l'indice mondial de performance.

Enfin, les actions visant à élever le niveau de compétences de nos entraîneurs et à mieux accompagner nos athlètes dans le cadre de leur projet de performance doivent être renforcées.

## ***17.6 Natation Artistique***

Sylvie Neuville présente les échéances pré-olympiques à savoir la qualification du duo et de l'équipe avec pour objectif la 8ème place en duo et la 6ème place en Ballet d'équipe aux JO de Tokyo :

- Tournoi de Qualification Olympique (date à confirmer)
  - o Qualification JO : 3 places restent à distribuer :  
Italie et Espagne devant nous  
Pays en concurrence pour la place restante : France, Grèce, Mexique, USA
  - o Compétitions et stages de préparation : travail chorégraphique et recherche de perfection de l'exécution

### **Les dates à retenir :**

- Echange avec d'autres pays et juges internationaux à voir en fonction des conditions sanitaires
- Peut-être un Championnat d'Europe (épreuves olympiques, fin novembre/début décembre 2020)
- World Series FINA : Calendrier en attente
- Championnats d'Europe à Budapest (mai 2021)
- Opportunité d'un CM Juniors au Canada fin août

### **L'évolution des règlements depuis 2017 :**

- Évolution de la discipline : Nom Natation Artistique, mixité, nouvelles épreuves, suppression des figures imposées juniors
- Nouvelles compétitions internationales FINA et LEN
- Besoins des nageuses françaises : Acrobatie, évaluation /Détection et jugement
- Création d'une épreuve de Highlight Acro pour les jeunes
- Utilisation de la vidéo pour le jugement en distanciel : Dominique Cupillard explique que la vidéo est un moyen utilisé notamment par les clubs ultra-marins afin de se qualifier. Elle est également utilisée depuis 2 saisons à la demande du juge arbitre pour une requalification possible d'une équipe en Championnat de France.
- Création d'un projet de nouvelles pratiques : Swim Artistic Show, Baby Synchro, Inter Générationnel, Poussines, ...

### **Les prospectives :**

- La Haute Performance : 1 médaille aux JO de Paris 2024, anticipation et adaptation aux nouvelles épreuves éventuelles : duo féminin, ballet d'équipe pour le moment, Highlight, duo mixte...
- Compléter l'offre aux licenciés des licenciés NA et autres : Accès à la haute performance et nouvelles pratiques pour les différents publics. Mise en place effective du « Swim Artistic Show » (retard avec la COVID 19), pratiques estivales, milieu naturel. Mutualisation avec d'autres disciplines de notre fédération pour la promotion estivale.
- Travail sur le jugement à distance en utilisant de nouvelles technologies.
- Compétitions en distanciel (sur différents niveaux de pratique) - Visée de collaboration en période COVID.
- La formation : MSN en FOAD avec l'objectif d'étoffer le nombre d'éducateurs mais surtout de renforcer leurs compétences.
- Promotion de la discipline, recherche de partenariat, ville partenaire : généraliser les circuits de gala, renforcer le poids média de la Natation Artistique, opération de vidéo virale en milieu naturel.

### **Le calendrier 2020-2021 :**

- 10 au 13 décembre : Championnats de France Hiver (pas de lieu à ce jour)
- 30 mars au 4 avril : Championnats de France Juniors à Sète
- 24 au 30 mai : Championnats de France Jeunes à Nantes
- 30 juin au 2 juillet : Finale Nationale des Avenirs et des Jeunes à Angers
- 2 au 4 juillet : Championnats de France N1 Séniors TC à Angers

Dominique Lefebure intervient sur le retour de la catégorie Poussines qui est une ancienne catégorie. – Quid de cette catégorie et appellation ?

Sylvie Neuville explique que la discipline a une approche de baby synchro de 3 à 6 ans et une synchro découverte de 6 à 9 ans qui a été appelé Poussines. Néanmoins elle invite chacun à faire remonter toute autre idée d'appellation si besoin. L'idée c'est que chacun trouve sa place pour s'épanouir dans cette discipline.

Dominique Cupillard rappelle que cette appellation a été choisie par les Présidents de commissions régionales de natation artistique. Mais pas de soucis pour revoir éventuellement ce terme.

### ***17.3 - Eau Libre***

Jean-Paul Narce présente l'ensemble du programme en l'absence de Stéphane Lecat retenu ce jour par d'autres engagements.

### **Bilan Sportif :**

#### **Championnats de France Indoor 5 Km 26 Janvier 2020 :**

- 78 engagés (28 Dames/50 Garçons)
- 1 Record de France pour M. A Olivier, Denain Natation en 52'04"44
- 1 MPF 15 ans pour Clémence Coccordano, Lille Métropole Natation en 59:58.05

Remerciements à Guy Canzano pour avoir organisé cette compétition dans les meilleures conditions.

#### **Coupe du monde FINA DOHA 10 Km 14 Février 2020 :**

- Délégation de 15 nageurs (4 Filles/11 Garçons) dont les 3 nageurs Olympiques
- 26 délégations étrangères
- 1ère place pour M.A Olivier à plus de 12 secondes d'avance sur le second

#### **Championnats d'Italie du 18 au 21 Août 2020 :**

- Délégation Française de 18 nageurs (7 Filles/11 Garçons)
- 3 podiums : Marc Antoine Olivier : 2ème du 10km; 1er du 2,5km et Océane Cassagnol: 3ème du 5km

Jean-Paul Narce fait part de la proposition faite à la LEN et à la FINA que la catégorie Juniors 3 correspondent aux 18, 19 et 20 ans afin de préserver cette catégorie. Cette proposition a été bien reçue mais aucune réponse officielle n'a été reçue.

A venir, les Championnats de France à Jablines (IDF) du 25 au 28 Septembre 2020 avec la présence de 3 délégations étrangères : Italie, Brésil et Suisse. Le maintien de cette épreuve est important afin de proposer quelque chose à celles et ceux qui ne peuvent aller concourir à l'international. Jean-Paul Narce remercie Jean-Jacques Beurrier et ses équipes de la Ligue Ile-de-France qui se sont investies sans compter sur cette organisation et la Fédération qui s'est battue pour avoir un live.

#### **L'objectif olympique :**

- 2 Stages en milieu chaud et humide et janvier 2021 et avril 2021
- Coupes du Monde de Doha, 14/02/2021 et Victoria 02/05/2021
- Coupe d'Europe Eilat 08/03/2021
- Championnats d'Europe Budapest 12-16/05/2021
- Championnats de France St Raphael, 10-13/06/2021
- Stage Foncier Olympique Altitude Sierra du 23/06 au 14/07
- Stage « OPTIMISATION » INSEP du 15/07 au 18/07
- Stage terminal Japon Hakusan du 19/07 au 01/08

#### **Le projet de développement de la discipline :**

- Mise en place de la contractualisation entre la FFN & les SHN afin de sécuriser le projet sportif fédéral
- Objectif de 2 médailles et 1 titre aux Jeux Olympiques Tokyo
- Critères de sélections conçus autour de la recherche d'expérience chez les plus jeunes et un niveau de performance minimum en bassin pour les séniors
- Championnats de France Eau Glacée de Samoëns, février 2020 : 168 engagés (69 Filles/99 Garçons)
- EDF Aqua challenge : édition réduite cette année à cause de la COVID (5 étapes). Jean-Paul Narce souligne que cette organisation permet de créer des contacts avec les municipalités d'accueil.
- Coupe de France : 16 étapes (au lieu de 48 avant COVID)

#### **Les actions à venir :**

- Formation Eau Glacée INFAN le 11 Novembre 2020
- Projet d'organisation d'un FINA School afin de mettre à niveau les officiels et participer aux «bonnes» relations internationales. Jean-Paul Narce rappelle à ce propos que pour accéder aux listes FINA il faut avoir participé à un FINA School et que cette formation se déroule en anglais.

Pour conclure, Jean-Paul Narce remercie tous les membres de la commission eau libre ainsi que Florian Lucas pour leur magnifique travail.

#### ***17.6 - Plongeon***

En l'absence de Noël Porcu, Michel Boussard présente la discipline en collaboration avec Agnès Berthet. Il se dit quelque peu troublé car les disciplines présentées auparavant sont toutes solides à l'inverse du plongeon qui reste extrêmement fragile. Fait troublant car le plongeon arrive malgré tout à produire des performances mondiales.

Agnès Berthet présente le projet olympique du plongeon, qui avec peu de plongeurs, d'entraîneurs, de structures et d'infrastructures, peut se résumer en trois mots : prioriser, s'adapter et s'engager.

### **Rappel de la qualification aux Jeux Olympiques :**

- 2 échéances qualificatives passées : CM Gwangju 2019 et CE Kiev 2019 : 1 quota non-nominatif obtenu à la plateforme de 10m messieurs
- 1 échéance qualificative du 23 au 28 février 2021 à Tokyo

En ce qui concerne la prochaine saison, beaucoup d'incertitudes demeurent et de nombreuses échéances restent à confirmer. La confrontation internationale est néanmoins indispensable pour se parfaire jusqu'aux Jeux Olympiques. Performer à l'extérieur permet à nos plongeurs de bénéficier de belles installations qu'ils ne disposent pas en France.

Le dynamisme engagé autour du PPF :

- Une nouvelle organisation de l'entraînement du Centre National d'Entraînement suite au départ de Hui Tong, grand entraîneur de renommée mondiale. A noter la mobilisation de Noël Porcu et de Frédéric Pierre au travers du projet olympique avec la reprise les entraînements à l'INSEP
- Un collectif de 11 plongeurs au quotidien dans la recherche de performance
- Des structures PPF qui jouent leur rôle mais qui souffrent de l'accès aux installations
- An noter le rôle des CNHN d'Ile de France et d'Aura à Lyon qui jouent un grand rôle dans la progression des plongeurs au regard de la fragilité de la discipline.

### **Peu de modifications réglementaires :**

- Catégories Poussine et Benjamine :
  - o Réintroduction de la catégorie Poussin(e) 9 – 11 ans avec série imposée de plongeurs
  - o Réintroduction de la catégorie Benjamin(e) à 1 tranche d'âge 12 – 13 ans avec rénovation des séries de plongeurEn accord avec les clubs de manière à mieux guider/baliser l'entraînement avant d'entamer la première catégorie ou des qualifications sont à aller chercher.  
Les figures imposées sont conçues avec une progressivité dans les difficultés demandées.
- Minima de qualifications : réajustement des minima de qualifications aux CdF à partir des CR en lien avec les minima de qualifications aux compétitions internationales
- Catégories Maîtres : à la demande de la commission des maîtres, modification des catégories d'âge en cohérence avec les règlements FINA

Michel Boussard annonce que le plongeur est en cours d'introduction sur Extranat, ce qui révolutionnera de manière significative les modes de fonctionnement de la discipline.

Denis Perret intervient sur le CNHN Plongeur de Lyon : sur 4 athlètes, 2 sont partis, ce qui est inquiétant pour l'obtention de subventions par la région Rhône Alpes et la direction régionale car la condition est d'avoir au minimum 4 athlètes. Il demande à la DTN d'inciter les athlètes qui sont sur liste espoirs à intégrer un pré-centre CNHN.

Julien Issoulié confirme que la DTN incite les athlètes à aller en CNHN. La norme fixée par l'ANS est bien à minima 4 athlètes mais pour certaines disciplines, dont le plongeur, et en accord avec eux, certaines obligations sont levées en raison de la densité de population concernée. Cette situation est donc sécurisée.

### ***17.4 - Water-Polo***

Le programme est présenté par Benjamin Mercier et Yann-Even Grall.

### **Le bilan 2019-2020 :**

- Championnat d'Europe Séniors à Budapest 14 au 26 janvier 2020
  - o Equipe de France Féminine 7ème
  - o Equipe de France Masculine 13ème
- Annulation des Championnats d'Europe U19
- Annulation des Championnats du Monde U16

En ce qui concerne les compétitions jeunes annulées en 2020 celles-ci ne seront pas rattrapées cette saison.

- Arrêt des championnats nationaux

## **Les rendez-vous internationaux de la saison 2020-2021 :**

### **Collectifs Seniors**

- Objectif Tokyo
  - o Tournoi de Qualification Dames 17/24 Janvier à Trieste
  - o Tournoi de Qualification Hommes 14/21 février à Rotterdam
  - o Tournoi Olympique 23 juillet / 8 août 2021
- Ligue Mondiale : continuité de la saison 2019-2020

### **Collectifs Jeunes**

- Championnats d'Europe U15 Filles 4/11 juillet & Garçons du 11/18 juillet
- Championnats d'Europe U17 Filles 22/29 août (Croatie) & Garçons 12/19 septembre (Malte)
- Universiades 18 au 29 août (Chine)

### **Des évolutions positives :**

- Continuité du Centre National d'Entraînement pour le collectif féminin à l'INSEP : augmentation significative du nombre de candidatures et performances des jeunes en EDF séniors
- Des outils de communication à destination des clubs, des pratiquants, du grand public (site internet dédié à l'Elite, réseaux sociaux, live-scoring)
- Mise à disposition d'un outil d'analyse vidéo aux clubs Elite (Plateforme Dartfish)
- 2ème édition du Water-Polo Summer Tour. Des remerciements sont adressés aux Ligues de Corse, PACA et Grand-Est pour l'accueil de ces trois étapes à Bastia, Six Fours et Strasbourg
- Renouvellement du partenariat avec Watco (Décathlon)
- Organisation d'un séminaire avec les entraîneurs Elite

### **Les modifications réglementaires :**

- Extension de licence afin de permettre à de jeunes joueuses et joueurs isolés dans leur club d'évoluer à un meilleur niveau de championnat au sein d'un autre club
- Joueur Issu de la filière de formation (JIFF) : assurer une plus grande représentativité des joueurs formés en France au sein de nos championnats nationaux
- Championnat de France U21 mis en place depuis la saison 2018-2019 : continuité des championnats jeunes vers l'Elite
- Création de la Coupe de France des Ligues U17 Garçons dans la continuité des catégories U13 et U15, compétition de référence dans le processus de l'accès au haut niveau
- Challenge National U15 : compétition initiée sous un format de compétition en match aller-retour

### **Les perspectives réglementaires et structurelles :**

- Valoriser l'investissement des clubs formateurs via la réforme des droits de transferts
- Sécuriser les parcours professionnels des joueuses et joueurs via la mise en place d'un organisme d'homologation et de contrôle des contrats de travail.
- Centre National d'Entraînement pour collectifs masculins

Michel Sauget demande des précisions sur le protocole sanitaire à mettre en place pour les matchs organisés au niveau régional.

Benjamin Mercier précise qu'une commission COVID a été mise en place et se réunira autant que de besoin lors de l'apparition d'un cluster (à partir de 4 cas COVID) afin de décider du maintien ou du report du match. Pour les compétitions nationales, obligation d'un test PCR, pour les autres, les joueurs doivent répondre à un questionnaire. En ce qui concerne les Championnats de Ligues, il a été demandé à chaque président d'établir son propre protocole

Dominique Cupillard confirme le travail mis en place avec la Commission. Elle demande à toutes les ligues de désigner un référent COVID et de mettre en place son propre protocole spécifique au Water-Polo. La Fédération ne peut pas se substituer aux Ligues mais la Commission COVID se tient à la disposition de tous afin d'aider à cette mise en place.

Michel Metay s'interroge sur les matchs organisés dans d'autres régions ? Une harmonisation des protocoles lui paraît indispensable notamment en raison de l'état COVID dans chaque région.

Dominique Cupillard rappelle que le guide recommande la réalisation d'un test préalable en cas de regroupements avec hébergement.

Laurent Ciubini rappelle que chaque ligue doit prendre ses responsabilités sur la mise en place de ce protocole sur son niveau de compétence.

Michel Metay demande si la mise en place des JIFF sera effective pour la saison 2021-2022 ? Quid de la mise en place de la réforme des droits de transferts ?

Benjamin Mercier confirme que les JIFF seront mis en place en 2021, ainsi que la réforme des transferts.

Michel Metay : L'état du Water-Polo féminin au niveau des ligues est assez fragile. Aussi, il souhaite que la formule des Championnats soit connue suffisamment à l'avance dans un souci de cohérence et afin d'évaluer les coûts.

Benjamin Mercier répond que la formule n'a pas changé cette année. Seule la formule avec 7 clubs décidée en septembre a dû être adaptée en raison d'un forfait de dernière minute.

Michel Metay estime que faire des matches Aller-Retour est fondamental dans les régions. Une véritable concertation est nécessaire.

Yann-Even Grall confirme que l'organisation ne devrait pas être modifiée les saisons prochaines. L'objectif est de stabiliser le championnat élite à 6 clubs.

## **18. – Activités non compétitives**

---

### ***18.1 – Bilan du Circuit EDF Aqua Challenge 2020***

Laurent Ciubini présente le bilan de l'édition 2020 du Circuit EDF Aqua Challenge.

- 30 Candidatures
- 13 Etapes EDF AC
- 4 Nouvelles entrées
- 1 Etape Outre-Mer
- 9 Etapes labellisées

La crise sanitaire, a contraint la tournée EDF Aqua Challenge à 7 annulations sur le circuit principal.

Toutes les étapes labellisées ont été annulées et 6 week-ends de manifestation ont été maintenus : Embrun-Savines, Lyon, Paris et Marseille (circuit initial), se sont ajoutés avec brio Vichy et Six-Fours.

De très belles organisations, qui ont regroupé :

7 416 inscrits

3 175 licences Eau Libre Promo

Seulement 2 mois de courses d'eau libre

Le bilan des prestations fédérales mis à disposition des organisateurs :

- L'accès à la plateforme fédérale FFN Eau Libre permettant la gestion des inscriptions des participants.
- Un accompagnement personnalisé de chaque organisation avec un interlocuteur dédié
- Une solution de chronométrage commune à toutes les étapes permettant la publication rapide des résultats.
- Du matériel technique spécifique (arches, bouées, pontons flottants, sécurité aquatique...)
- Des lots finishers (médailles) et des packs (Bonnetts- bouteille d'eau) pour tous les nageurs du circuit
- La création d'une vidéo drone pour chaque étape
- Du matériel pour la promotion des disciplines de la Fédération Plongeur, terrain de Beach Water-Polo était également prévu mais n'a pu être utilisé cette année
- Des initiations de yoga-paddle
- La création d'une affiche pour chaque étape
- Une campagne de communication nationale (e-mailings, réseaux sociaux, affichage, communication digitale...)
- Une aide financière à des opérations de communication locale
- Un pilotage en amont de chaque étape par un interlocuteur unique
- Des partenaires nationaux : EDF / Nage Libre / Thonon / CNEWS

- Un kit de communication sur site comprenant 100m linéaires de visibilité intissés, bâches, beach flags, fond de podium, banderoles partenaires...
- Des moyens humains fédéraux en amont et pendant les épreuves (Réfèrent EXTRANAT, Réfèrent Marketing, Coordinateur Opérationnel)
- Réalisation d'un live sur Internet sur l'étape de Paris

Les perspectives :

- Tenir compte du contexte sanitaire pour la tournée 2021
- Renouvellement du partenariat avec EDF après 2021. EDF souhaite l'intégrer dans le partenariat général EDF /FFN
- Renforcer la visibilité EDF sur Marseille
- S'appuyer sur des organisateurs solides pour construire un circuit principal qui puisse s'inscrire dans la durée et renforcer l'image de la marque EDF Aqua Challenge
- Sélection des sites soit remarquables soit avec une forte densité de population et idéalement les deux
- Créer un circuit virtuel via Swimming Heroes
- Travailler sur l'activation EDF sur les villages
- Accompagner les étapes existantes pour prendre de l'ampleur et augmenter les fréquentations
- Présence des nageurs de l'équipe de France sur les Premiums
- Partenariat équipementier à renouveler
- Mise en place d'un live sur Internet sur les étapes à plus de 1 000 participants

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Jean-Paul Narce insiste sur le fait que l'EDFAC vient en complément de la Coupe de France, l'un n'étant pas le rival de l'autre. Nous devons tous communiquer en ce sens en valorisant ces deux manifestations complémentaires.

Laurent Ciubini confirme que ce sont bien deux circuits complémentaires mais avec une philosophie bien différentes : l'un tourné vers la compétition l'autre vers l'animation.

### **18.2 – Bilan du Water-Polo Summer Tour 2020**

Julien Issoulié présente le bilan du Water-Polo Summer Tour 2020 :

- 3 étapes effectuées sur 8 prévues en raison du COVID (Bastia, Strasbourg et Six Fours)
- Un bilan positif au vu du nombre de participants. L'expérience de la première édition a permis d'affiner la sélection des lieux et d'assurer une affluence satisfaisante
- Sur le plan opérationnel, nous constatons une réelle amélioration sur la mise en place et la tenue de la tournée. Sarah, Sofiane et Nessim présents à Bastia et Strasbourg. David a rejoint l'équipe sur la dernière étape à Six-Fours. Nous constatons que sa présence a été une réelle plus-value. 4 personnes FFN assurent une organisation optimale
- Un plan de communication uniquement digitale suite à la crise sanitaire
- Les partenaires du Water-Polo Summer Tour : Watko, Heroic Life, Thonon
- 572 participations, 428 inscriptions, 7 jours d'évènements
- Des choix pour optimiser les coûts en termes d'hébergement et de restauration (Airbnb + courses)

**Les perspectives :**

- 8 étapes de 2 jours
- 2 boucles de 4 étapes
- Début de la communication janvier 2021
- Appel à candidature : d'octobre à décembre 2020. Visite sur site de janvier à mars 2021

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

### **18.3 – Intervention de Dominique Cupillard sur la Natation Santé**

Dominique Cupillard rappelle que la natation santé regroupe :

- Le Nagez Forme Bien être (prévention primaire) qui s'adresse aux personnes recherchant une activité de bien-être et de loisirs (aquaform, aquabiking et toutes pratiques émergentes) et aux personnes désirant nager pour préserver leur capital santé
- et le Nagez Forme Santé (Prévention Secondaire et Tertiaire) qui s'adresse aux personnes désirant nager pour améliorer leur capital santé et leur qualité de vie et aux personnes à risque ou en phase post éducation thérapeutique.

#### **La formation des éducateurs :**

- **Nagez Forme Bien-être :**

Formation dispensée sur 22 heures, aborde la prévention primaire et les principes de base des activités aquatiques.

- **Nagez Forme Santé :**

Formation de plus de 68 heures qui traite plusieurs secteurs de la santé et des maladies chroniques sans oublier l'aspect psychopédagogique de ce type d'activité.

Les éducateurs doivent être certifiés par un jury national à la suite d'une épreuve orale qui relate leur projet de mise en place d'une section Nagez Forme Santé.

Arrêté ministériel du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée

Une présentation complète est jointe au présent procès-verbal

### **19. – Validation du lieu et de la date de l'Assemblée Générale 2021**

---

Sur candidature de la Ligue régionale des Pays de la Loire, l'Assemblée Générale 2021 se tiendra au mois de juin 2021 dans un lieu qui sera défini ultérieurement.

Joël Pineau sera très heureux de recevoir l'AG en Pays de Loire avec le même niveau d'exigence que celui de la Normandie.

### **20 – Questions diverses**

---

#### **20.1 – Intervention de Michel Sauget**

Michel Sauget demande si les modifications statutaires votés hier auront un impact sur les ligues.

Christiane Guérin confirme que les Ligues devront effectivement adapter leurs Statuts à ces modifications.

Il souhaite ensuite avoir un point de situation relatif à la labellisation des clubs.

Julien Ville répond que la version 3 du dispositif, telle que votée lors de l'Assemblée Générale de 2019 à Bordeaux, a fait l'objet du développement d'une application spécifique sur l'interface fédérale ExtraNat. La phase de tests de fonctionnement de ce module est terminée et s'avère très satisfaisante. Il convient de remercier le travail collaboratif mené à ce sujet entre les salariés du Pôle Développement, ceux du Service Informatique de la Fédération et le groupe de travail « Labellisation ».

Pour établir leur demande, les clubs auront désormais à vérifier les informations pré-complétées puis à valider. Compte-tenu des répercussions de la crise sanitaire sur la reprise des activités des clubs ce mois-ci, la campagne de labellisation pour 2020 débutera mi-octobre 2020. À terme, le Comité Directeur entérinera l'octroi des labels, lesquels seront valorisés sur l'exercice comptable coïncidant à la saison sportive concernée par le label, en accord avec les préconisations des Commissaires aux Comptes. A titre de rappel, le montant de l'aide sera versé, pour une moitié, au prorata du nombre licences au 31/08/2020 et, pour l'autre moitié, au prorata des mentions (dauphins) obtenues.

Pour finir, il demande des précisions sur l'avancement du projet d'infrastructures olympiques ?

Gilles Sezionale répond que la Fédération a toujours été impliquée dans le plan d'héritage 2024 dont le projet de piscine olympique dont le choix du constructeur s'est porté sur la société Bouygues. Dans le projet initial un bassin éphémère était envisagé avec un chapiteau près de la piscine olympique pour une enveloppe estimée à 80 millions d'euros. Dans un souci de réduction des coûts, l'idée est de déplacer la piscine à la Défense Arena ce qui permettrait de disposer d'une structure existante avec une jauge plus importante (19000 places au lieu de 15000). La FFN travaille cependant de manière très active pour conserver cette piscine.

Laurent Ciubini précise que le seul défaut de cette solution est que nous perdons l'unité des lieux. Rien n'est cependant validé pour l'instant. En tout état de cause rien ne change en ce qui concerne la structure pérenne.

Françoise Hirth, déléguée du Grand Est, tient à remercier la Fédération d'avoir offert la possibilité aux Président(e)s de clubs d'être délégué(e) à l'Assemblée Générale.

Elle souhaite connaître rapidement les recommandations de la Fédération en vue d'organiser les meetings et les interclubs.

Laurent Ciubini répond que des préconisations seront diffusées la semaine prochaine.

Dominique Lefebure tient à remercier Marc Hanssler pour l'excellent travail réalisé sur les meetings labellisés.

Eric Touzé demande pourquoi un bilan du Nager Grandeur Nature n'a pas été présenté lors de cette Assemblée Générale.

Laurent Ciubini répond que malheureusement, tous les dispositifs ne peuvent être présentés. NGN fera l'objet d'une présentation à une prochaine Assemblée Générale. La redynamisation de ce dispositif est à l'ordre du jour.

Richard Lagrave remercie la Fédération pour avoir initié le partenariat avec les ASPTT, qui était très attendu.

Laurent Ciubini : le bilan de cette opération est très positif

## **20. – Clôture par le Président**

---

Gilles Sezionale souligne l'excellence de ces travaux. La méthode de partage des informations a porté ses fruits. Vous avez tous porté les projets qui ont été présentés. Les sujets à traiter sont très nombreux et la collaboration de tous est indispensable pour construire l'avenir de la Fédération.

De nombreuses réformes ont été mises en place, la base de licenciés doit être consolidé et toutes les nouvelles pratiques vont dans ce sens (EDF Aqua Challenge, Water-Polo Summer Tour,...). Certes, ce qui fait notre ADN est la Natation de haut niveau,

Nous avons un manque de communication. Aujourd'hui avec la présence d'un représentant de CD et un représentant de club, c'est un pas en avant vers ce partage. L'ensemble des échanges effectués en amont expliquent les interventions et les questionnements moins nombreux.

En ce qui concerne la Formation, une réforme est indispensable et ce travail sera réalisé au cours du prochain mandat.

En ce qui concerne les Equipements, la gestion des structures doit être à l'ordre du jour. Un nouveau modèle économique doit être bâti dans les régions, au travers des Equipements avec à court terme l'annonce de 2 ou 3 importants projets. Le monde change et la Fédération doit s'y adapter.

Notre but est de laisser à nos successeurs une maison solide

Pour conclure, il réitère ses remerciements à Philippe Briout, son épouse et l'ensemble de son équipe pour cette organisation exemplaire et son accueil.

Philippe Briout remercie Gilles pour sa confiance et l'équipe du Centre International de Deauville pour son professionnalisme et son accueil. Il espère que tous garderont un excellent souvenir de ce séjour à Deauville.

La séance est levée à 13h00.



**La Secrétaire Générale**  
Christiane GUERIN



**Le Président**  
Gilles SEZIONALE